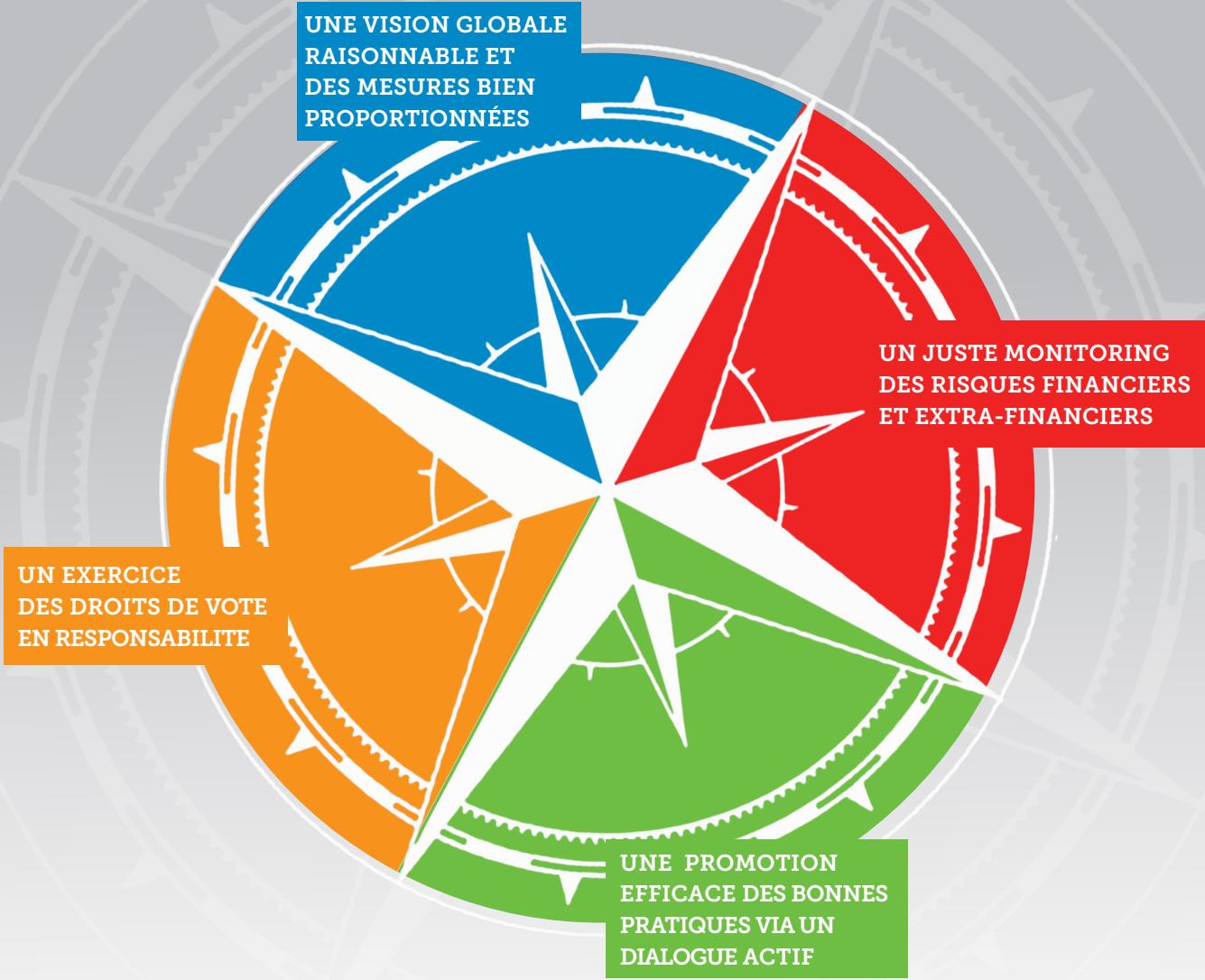




UNE VISION GLOBALE
RAISONNABLE ET
DES MESURES BIEN
PROPORTIONNÉES

UN JUSTE MONITORING
DES RISQUES FINANCIERS
ET EXTRA-FINANCIERS

UN EXERCICE
DES DROITS DE VOTE
EN RESPONSABILITE

UNE PROMOTION
EFFICACE DES BONNES
PRATIQUES VIA UN
DIALOGUE ACTIF

Rapport RSE/ESG

Exercice 2025

 **FISP**
PREVOYANCE
RESPONSABLE

Sommaire

	page
Partie 1	
Synthèse introductive (fondements du rapport, objectifs, contenu)	3
Partie 2	
La FISP et l'ESG (positionnement, stratégie, charte, enjeux généraux)	
CHAMP 1 Une vision globale raisonnable et des mesures bien proportionnées	5
Partie 3	
Un reporting «Type ASIP/Ethos» adapté, couvrant 3 champs	10
CHAMP 2 Un juste monitoring des risques financiers et extra-financiers	
CHAMP 3 Un exercice des droits de vote en responsabilité	
CHAMP 4 Une promotion efficace des bonnes pratiques via un dialogue actif	
Les 5 composantes du rapport «type ASIP/Ethos» adapté	
Chapitre 1 / Vue d'ensemble	12
Chapitre 2 / Profil ESG	12
Chapitre 3 / Rapport climatique	25
Chapitre 4 / Exercice des droits de vote	26
Chapitre 5 / Engagement	29
Synthèse : Faits marquants 2024-2025 2025, une nouvelle année de progrès et d'amélioration	33
RSE/ESG : Une gestion raisonnée des risques et des opportunités Pour une prévoyance responsable à tous égards et à l'égard de tous.	34
Rappels Glossaire et définitions	36



Synthèse introductive

(fondements du rapport, objectifs, contenu)

Dans le cadre de la publication de son rapport annuel 2025, la FISP réalise pour la 2^{ème} fois un volet spécifiquement dédié aux thématiques ESG et responsabilité sociale d'entreprise (RSE) :

- Ce document a été réalisé afin de donner de la visibilité à la politique pratiquée et au positionnement adopté par notre Fondation sur les questions environnementales (**E**), sociétales (**S**) et de bonne gouvernance (**G**), en lien avec sa vision d'entreprise et son engagement stratégique.

- Composant et complément naturel du rapport annuel FISP, ce volet «Rapport RSE/ESG» comporte ainsi des informations générales qui permettent de mieux appréhender la stratégie sur le long terme et présente des éclairages contextuels sur des actions plus spécifiques.

- Il illustre les travaux menés afin d'évaluer les meilleures pratiques pour répondre aux défis de dynamiques ESG qui structurent le futur de la prévoyance, et celles les mieux adaptées au positionnement de la FISP, de manière à valoriser la gestion des enjeux en faveur des assurés.

- En conséquence, le document englobe, au-delà des éléments de durabilité environnementale et notamment liés à la dimension climatique activement promue sur le 2^{ème} pilier (objet particulier du chapitre 3, partie 3), les réponses FISP «à 360°» aux défis des problématiques E, S et G.

- En pérennisant sa capacité à évaluer ces défis multidimensionnels et à agir pour les relever, cette démarche globale contribue ainsi à renforcer l'efficacité et la résilience du modèle, et sa raison d'être en faveur des assurés, pour «des prestations de qualité, durablement et équitablement».

- Ce rapport satisfait aux pratiques promues par l'association de la branche 2^{ème} pilier (ASIP) et s'appuie sur les compétences d'acteurs de référence. Il exprime fidèlement un positionnement ESG empreint des marqueurs identitaires de la FISP : des réponses pragmatiques et autonomes, pour des actions efficaces, raisonnables et proportionnées restant sous maîtrise de la Fondation.

- Il traite de quatre champs sur lesquels les activités d'une caisse de pensions touchent aux thématiques ESG et où

elle doit satisfaire aux responsabilités et obligations (responsabilités financières et fiduciaires, obligations d'agir et d'entreprendre avec diligence) découlant du mandat conféré aux organes de gouvernance et de conduite :

- **Positionnement stratégique et prestations.**
- **Monitoring des risques et gestion financière.**
- **Exercice des droits de vote.**
- **Promotion des meilleures pratiques via le dialogue et l'engagement.**

- Le traitement de ces champs permet de rappeler et de montrer comment se concrétisent la vision d'entreprise et l'engagement stratégique FISP : mettre en oeuvre un modèle en faveur d'une Prévoyance Responsable à tous égards, et prendre soin de l'ensemble de ses parties prenantes à cet effet.

- Les éclairages qualitatifs couvrent divers aspects de la politique ESG menée par la Fondation, au-delà des éclairages (mesures de monitoring) sur les enjeux climatiques largement promues et couvertes par les métriques quantitatives évoquées plus bas.

Cette démarche raisonnée et raisonnable s'illustre via des exemples concrets d'orientations choisies en matière de positionnement stratégique, d'organisation, de fonctionnement, de plan d'actions et de prestations de prévoyance notamment.

- Les données quantitatives touchent notamment aux aspects de gestion financière et à la dimension climatique des investissements. Les valeurs de certains indicateurs découlent en partie d'évaluations réalisées via un modèle externe d'analyse des données d'investissements.

Des commentaires sont joints afin d'éclairer les enjeux de métrique - par nature relative - et d'explicitier la démarche d'évaluation, qui se veut plus un outil de monitoring évolutif qu'un jugement relatif sur les forces et faiblesses des portefeuilles évalués à l'aune de cette métrique.

En d'autres termes, le présent rapport est également un outil de veille sur les potentiels d'amélioration exploitables, sur la durée.

En synthèse

Un aperçu sur le contenu de ce rapport RSE/ESG

Ce document traite de 4 grands champs où les activités d'une caisse de pensions touchent aux thématiques ESG et où elle se doit de satisfaire aux obligations légales d'agir et d'entreprendre avec diligence et vigilance, découlant des responsabilités conférées à ses organes de gouvernance et de conduite. Le traitement de ces champs permet de rendre concrets une vision d'entreprise et un engagement stratégique : en l'occurrence ceux de la FISP, qui sont de mettre en oeuvre un modèle en faveur d'une Prévoyance Responsable à tous égards, et de prendre soin de l'ensemble de ses parties prenantes.

Ce rapport donne ainsi des informations sur les 4 champs suivants :

CHAMP 1

UNE VISION GLOBALE RAISONNABLE ET DES MESURES BIEN PROPORTIONNÉES

Quelle approche en matière ESG pour un modèle dédié à la concrétisation de l'engagement et de la vision d'entreprise en faveur d'une prévoyance responsable ? Au-delà des éléments de durabilité environnementale et notamment liés à la dimension climatique traitée plus en détails en partie 3, les enjeux et les dynamiques structurant les réponses aux thématiques ESG.

CHAMP 2

UN JUSTE MONITORING DES RISQUES FINANCIERS ET EXTRA-FINANCIERS

Comment valoriser sur la durée, via la prise en compte des dynamiques légales et financières, la juste intégration des thématiques ESG à des processus de sélection et d'évaluation des solutions d'investissement dans le cadre d'une gestion financière sous la maîtrise de la caisse de pensions.

CHAMP 3

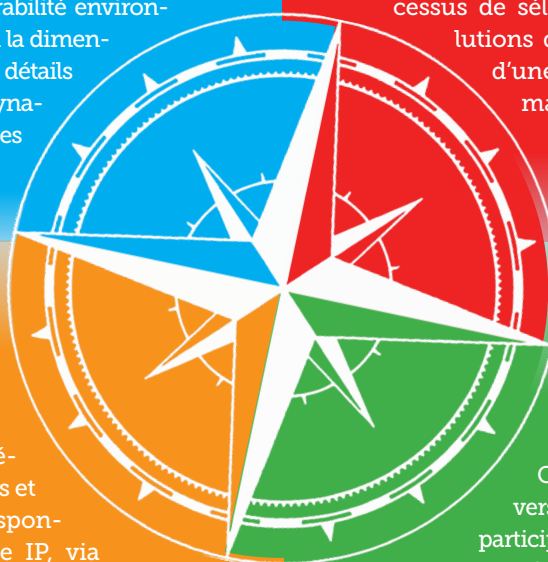
UN EXERCICE DES DROITS DE VOTE EN RESPONSABILITE

Comment répondre aux impératifs légaux et réglementaires et satisfaire aux enjeux des responsabilités actionnariales d'une IP, via des procédures d'analyses et de vote bien adaptées.

CHAMP 4

UNE PROMOTION EFFICACE DES BONNES PRATIQUES VIA UN DIALOGUE ACTIF

Comment faire évoluer les usages vers les meilleures pratiques, via la participation aux programmes de dialogue et d'engagement envers les entreprises et le monde économique.



Ce rapport vise à refléter fidèlement l'image globale d'un positionnement FISP qui se veut «proportionné et raisonné» sur l'ensemble des thématiques ESG

• La FISP prend les mesures pour satisfaire aux obligations de sa mission et exercer ses responsabilités financières et fiduciaires envers ses assurés de manière efficace, pragmatique, indépendante et proportionnée.

• Pour la FISP comme pour l'ensemble des acteurs d'un 2^{ème} pilier responsable, l'évolution de la mission de prévoyance professionnelle confirme la nécessité grandissante de gérer avec toujours plus d'attention les enjeux sociétaux et de durabilité, sans porter atteinte à la performance financière souhaitée.

La FISP et l'ESG

(positionnement, stratégie, charte, enjeux généraux)

CHAMP 1

UNE VISION GLOBALE RAISONNABLE ET DES MESURES BIEN PROPORTIONNÉES :

Quelle approche en matière ESG pour un modèle dédié à la concrétisation de l'engagement et de la vision d'entreprise en faveur d'une prévoyance responsable ? Au-delà des éléments de durabilité environnementale et notamment liés aux dimensions climatiques plus détaillées en partie 3, quelles dynamiques structurent les réponses aux enjeux E, S et G ?

Une démarche «Prévoyance Responsable» couvrant un large éventail des problématiques de l'investissement socialement responsable, avant la mode et la promotion générale de l'«ESG» :

Au-delà des modes, les plans d'actions s'inscrivent en cohérence avec la démarche implémentée par la FISP depuis de nombreuses années, en matière d'exercice résolu et vigilant, raisonné et pragmatique, de toutes les responsabilités liées au mandat confié par ses assurés et adhérents.

Faisant le lien avec les grands projets de la FISP inscrits dans son plan d'action, qui déclinent concrètement cette vision d'entreprise et son engagement stratégique, rappelons que les fondamentaux de la FISP, ses valeurs, ses prestations, son organisation et sa stratégie d'investissement illustrent et concrétisent la volonté du Conseil de Fondation et des fondateurs de promouvoir un modèle autonome dans sa stratégie et dans le choix des meilleures pratiques, en matière de gouvernance de conduite et d'investissement.

Les 3 thématiques autour desquelles s'articulent clairement les plans d'actions FISP (digitalisation, gestion des inégalités, changement climatique) illustrent certains des enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance les plus actuels et les plus destinés à gagner en importance.

Le contexte, celui de la conjonction de problématiques et de crises de natures diverses, a en effet contribué à accroître les attentes des diverses parties prenantes (régulateurs, employeurs, assurés, activistes de divers bords) sur la manière dont les acteurs du 2^{ème} pilier

prennent en compte tous les aspects ESG et agissent afin d'en réduire les impacts défavorables pour l'ensemble de nos sociétés.

Ainsi, outre les thématiques liées à la bonne gouvernance d'entreprise (qui constitue depuis longtemps un fondement essentiel de toute activité), et à côté des enjeux environnementaux qui sont activement promus par nombre d'acteurs dans le cadre du mouvement visant à réduire les risques liés au changement climatique, les enjeux sociétaux ont gagné en importance, au regard de l'évolution des défis liés aux circonstances géopolitiques, démographiques, écologiques et économiques.

Pour répondre à ces dynamiques, la FISP a défini un modèle évolutif (et continue de l'adapter) visant à prendre soin de toutes ses parties prenantes, au 1^{er} rang desquelles ses assurées et assurés.

Ceci a, par exemple, conduit à adopter depuis longtemps un plan de prévoyance sans déduction de coordination afin de ne pas discriminer nos assurées.

Toujours en lien avec les prestations offertes, qui s'attachent aussi à contribuer aux équilibres économiques et sociétaux, maintenir des prestations de retraite le plus haut possible, c'est aussi dans l'intérêt de tous, actuels ou futurs pensionnés.

Le thème de la responsabilité sociétale trouve ici une expression particulière, qui donne un sens encore plus évident à l'action d'une fondation privilégiant l'ensemble des prestations destinées à la fois à ses cotisants assurés actifs et aux pensionnés bénéficiant des rentes et prestations de retraite.



➤ En effet, cette ambition sert un objectif fondamental, bénéfique intimement lié à la mission des institutions de prévoyance : permettre aux assurés actifs comme aux pensionnés de protéger leur pouvoir d'achat et ce à un niveau de salaire de remplacement leur permettant également de contribuer au bon fonctionnement de l'économie dans sa dimension sociale.

Cet objectif paraît aussi essentiel, dans un contexte où le poids des populations bénéficiant des prestations de retraite est appelé à croître. Il contribue à préserver les enjeux de solidarités entre les générations et de cohésion sociale bénéfique à tous, en luttant contre les sentiments d'inégalité.

Dès lors, la façon dont la FISP définit et gère les prestations envers ses divers assurés, afin de leur fournir sur la durée des prestations attractives de manière la plus durable et la plus équitable, répondant à ceux de leurs besoins les plus essentiels, facilite aussi la gestion globale des équilibres sociétaux.

Dans le cadre de ses plans d'actions, la FISP a ainsi toujours eu à cœur de prendre en compte la mégatendance visant à lutter contre les inégalités, de quelque nature, même si ce n'est pas sur cette dimension que les efforts sont actuellement le plus attendus par certains acteurs du 2^{ème} pilier, ou le focus est particulièrement mis sur les enjeux « E » (sujet traité plus avant en partie 3).

A cet «E»gard, pour un partenaire 2^{ème} pilier conscient de l'ensemble de ses responsabilités sociétales et financières, cela signifie ni « greenwashing » ni dogmatisme en matière d'ESG : il s'agit d'appliquer avec pragmatisme des pesées d'enjeux, pour échapper à toute forme de fatalisme ou de cynisme et implémenter des réponses proportionnées, les plus efficaces pour le modèle géré.

Des réponses 2^{ème} pilier à des problématiques sociales qui dépassent le cadre de la prévoyance.

Pour agir au-delà des constats de complexité de la gestion de communautés de destins au sein du 2^{ème} pilier, dans un contexte de défis techniques et d'individualisation des attentes, des réponses raisonnables et authentiques sont essentielles, également pour la stabilité des écosystèmes humains : en contribuant à donner du sens à la mission des systèmes et acteurs de la prévoyance, la FISP contribue aussi à atténuer les impacts des inégalités et déséquilibres plus généraux, ferments des crises sociales et financières.

Dans ses objectifs permanents, la FISP a inscrit l'amélioration de son offre et de ses pratiques, afin de réaliser concrètement son engagement de «prendre soin» de ses parties prenantes.

Chaque fois qu'elle envisage des améliorations réglementaires, elle s'attache donc à les évaluer en tenant compte des fondamentaux techniques et légaux, mais aussi de leur bienfondé au regard des besoins spécifiques inhérents à la struc-

ture démographique des assurés-e-s et bénéficiaires.

Par cette orientation essentielle, et dans un contexte plus général d'attente forte, voire d'urgence, de réduction des inégalités de traitement dans nos sociétés, la Fondation joue ainsi également un rôle important : elle participe à la définition des réponses à donner, en matière de prévoyance, à l'un des enjeux fondamentaux pour la stabilité et le futur de nos sociétés.

En matière de prévoyance, droit du travail et des personnes, la réduction des inégalités (intergénérationnelle, entre sexes, etc...), tout comme la mise en oeuvre de mécanismes de solidarités viables et fédérateurs, sont évidemment des facteurs qui déterminent les débats et les orientations spécifiques des politiques menées. Le contexte d'attention croissante aux problématiques «ESG» ne fait que renforcer la nécessité, pour le 2^{ème} pilier, d'interagir plus efficacement pour contribuer à la résolution de ces problématiques globales.

Les 3 thématiques autour desquelles s'articulent clairement les plans actions (digitalisation, gestion des inégalités, changement climatique) illustrent certains des enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance les plus actuels et les plus destinés à gagner en importance.

Enjeux ALM - Asset and liabilities management et ESG - Environnement, Social et Gouvernance

Une convergence d'intérêts divers, sur des enjeux essentiels.

Parmi les thématiques de l'Investissement Socialement Responsable qui ne cessent de gagner en importance dans l'actualité politique et économique, les sujets du changement climatique et de la transition énergétique se trouvent également au confluent des objectifs de responsabilités financières (prestations, gestion des risques et 3^{ème} cotisant) et extra-financières (ESG, Image) inhérents à la démarche de Prévoyance Responsable de la FISP.

Les dernières années ont accru l'attention de tous sur des thèmes «long terme», tels que les investissements durables et les objectifs de développement, risques climatiques et transition verte :

- Les pouvoirs publics européens ont lié leurs plans d'investissement pour la sortie de l'urgence pandémique au «Green Deal».
- Les placements «ESG» ont augmenté leur poids sur le marché, devenant une tendance d'investissement à prendre en compte. Les promotions de telles solutions sont révélatrices des manœuvres actives sur des thématiques actuellement très porteuses en termes d'image.
- Sur le marché du crédit, une prise de conscience croissante de l'importance du respect des critères ESG se reflète dans les choix d'investissement, la valorisation et les notations de risques crédit.

MAIS une majuscule peut en cacher d'autres : dans le G, certains voient le «Green», d'autres le «Greenwashing» :

- La FISP le porte en tant que « Gouvernance », ancrée dans sa culture d'entreprise, fondement d'un ADN qui la préserve des dérives étrangères à une mission 2^{ème} pilier dédiée entièrement aux assurés.
- Fidèle à la vigilance qu'elle adopte sur ses choix financiers, la FISP continue donc à évaluer avec attention les offres et solutions «ESG», afin qu'elles répondent aux objectifs d'une gouvernance d'investissement servant efficacement les objectifs induits par ses études ALM. La FISP analyse donc avec précaution les offres afin de ne pas être piégée par ce «Greenwashing».

G comme gouvernance:

Utile, pour des prestations de qualité, durablement et équitablement et pour l'efficacité économique de la FISP

• Dans le cadre de sa gouvernance de conduite et d'investissement, la FISP adopte des processus permettant des prises de décisions les moins émotionnelles et les plus impartiales, c'est-à-dire les plus indépendantes des inclinaisons ou intérêts individuels des personnes qui les prennent : par exemple, le Système de Redistribution de Performance est un outil qui permet au Conseil de Fondation de statuer chaque année sur la manière de rémunérer les comptes épargne des assurés cotisants et sur la façon de revaloriser les rentes des pensionnés, en évaluant des propositions émanant d'un modèle conçu pour prendre en compte les paramètres les plus pertinents. D'éventuelles dérogations à ces propositions doivent cas échéant faire l'objet de vote et d'argumentation qui seraient formellement traçabilisées.

• Les résultats des travaux de Benchmarking (mise en concurrence) des mandataires assurant la juste application des principes de gouvernance au sein de la Fondation permettent d'améliorer la valeur ajoutée des prestations et services du modèle, via des partenariats nourris par ces principes. Les revues régulières des différents mandats ont ainsi permis d'actualiser leurs modalités, et de mettre à disposition de la Fondation une offre de services et de prestations améliorée et plus efficaces en faveur de ses assurés et adhérents.

FISP : Positionnement ESG

« E S G »

Ces critères, utilisés pour évaluer les investissements, sont la traduction d'une démarche responsable dans les domaines de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance

- C'est l'un des sujets devenus incontournables pour l'ensemble des acteurs du 2^{ème} pilier.
- En la matière, la FISP a défini une politique fondée sur quelques principes fondamentaux, et déclinée en actions concrètes, pragmatiques et proportionnées.
- Elle agit pour concilier le respect et la juste gestion de l'ensemble des enjeux et responsabilités inhérents à sa mission, guidée par :
 - son attachement aux principes de bonne gouvernance qui servent une vision d'entreprise en faveur d'une «Prévoyance Responsable».
 - son engagement stratégique et ses actions qui concrétisent son ambition de «Prendre Soin» de ses parties prenantes, au 1er rang desquelles ses assurés et adhérents.
- Ce positionnement envers les thématiques «ESG» illustre ainsi l'ADN de notre Fondation : offrir à ses bénéficiaires des prestations «attractives et équitables, durablement».

Quelques informations à ce sujet

D'une manière générale, la FISP applique dans sa stratégie des concepts respectueux des aspects environnementaux (E), soucieux de leur impact envers la société (S) et basés sur de bonnes pratiques en matière de gouvernance (G). Cette philosophie guide les actions de notre caisse de pensions et vise un développement durable, tant pour elle-même que pour les placements financiers qu'elle réalise.

1) PRIVILÉGIER - Depuis plusieurs années, la FISP a intégré cette réflexion dans les critères de choix de ses investissements, tout en visant à garantir des rendements adéquats et sans risques excessifs :

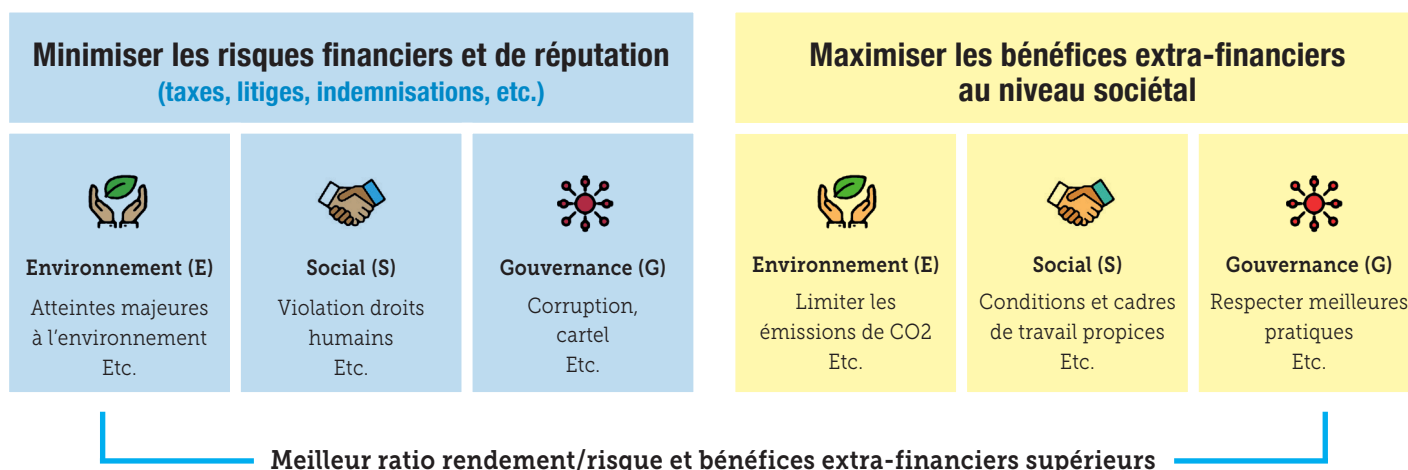
- **Environnement** Dans la mesure du possible et de manière raisonnable, la FISP investit dans des produits ayant le moins d'impact sur le changement climatique et qui sont respectueux de l'environnement et des ressources naturelles, en évitant par exemple de favoriser des entreprises émettrices de CO2 en grande quantité.
- **Social** Dans la mesure du possible et de manière raisonnable, la FISP investit dans des produits favorisant le développement de la société au travers de la réduction des inégalités, de la facilitation de l'accès à l'éducation et du développement de bonnes conditions de travail.
- **Gouvernance** Dans la mesure du possible et de manière raisonnable, la FISP investit dans des entreprises qui respectent les règles de bonne gouvernance, pratiquent le commerce de manière éthique et offrent une transparence dans leur gestion.

2) EXCLURE - La FISP a également défini différents critères visant à exclure certains secteurs d'activité ou certaines entreprises. Exclusions des controverses majeures :

- Entreprises faisant travailler des enfants.
- Entreprises fabricant des armes.
- Entreprises à fort impact sur l'environnement.

3) DIALOGUER - S'agissant des autres entreprises (non exclues a priori), la FISP sélectionne celles qui peuvent démontrer un engagement ESG appréciable. Afin d'y parvenir, la FISP s'allie à différents spécialistes pour sélectionner les entreprises les plus vertueuses, et engage si besoin un dialogue avec les autres afin d'améliorer leurs pratiques en la matière.

4) INFORMER - En matière «ESG», un des enjeux est aussi de pouvoir faire savoir ce qui est fait réellement, et en évitant les pièges et tentations d'une stratégie «greenwashing» exploitée par des acteurs aux motivations étrangères et très éloignées du «prendre soin», valeur essentielle à la FISP.



En d'autres mots, concrètement,
l'action de la FISP consiste notamment à :

- exercer son devoir d'actionnaire en votant à chaque AG et en refusant les décisions «non ESG». Pour ce faire, nous nous basons sur l'analyse de sociétés spécialisées et refusons de nombreuses décisions (rémunération, nomination de membres, décharge, etc.).
- investir dans des immeubles uniquement s'ils sont labellisés (label Minergie par exemple) ou si nous pouvons faire des travaux afin de réduire l'impact écologique (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.).
- rechercher des entreprises oeuvrant dans le développement de solutions directement ou indirectement plus conscientes de leurs responsabilités « ESG », soit via leur fonctionnement et leur mode de production respectueux à ces égards, soit au travers de leurs produits finis.

Cette approche est en perpétuel mouvement et nécessite une attention continue. Il est délicat de trouver à chaque fois des entreprises oeuvrant favorablement dans les 3 domaines ESG.

Toutefois, nos analyses contiennent une évaluation des impacts dans ces secteurs, en plus bien sûr des aspects purement financiers.

Un reporting

«Type ASIP/Ethos » adapté, couvrant 3 champs essentiels

CHAMP 2

UN JUSTE MONITORING DES RISQUES FINANCIERS ET EXTRA-FINANCIERS :

Comment valoriser sur la durée, via la prise en compte des dynamiques légales et financières, la juste intégration des thématiques ESG à des processus de sélection et d'évaluation des solutions d'investissement, dans le cadre d'une gestion financière sous la maîtrise de la caisse de pensions.

CHAMP 3

UN EXERCICE DES DROITS DE VOTE EN RESPONSABILITE : Comment répondre aux impératifs légaux et réglementaires et satisfaire aux enjeux des responsabilités actionnariales d'une IP, via des procédures d'analyses et de vote bien adaptées.

CHAMP 4

UNE PROMOTION EFFICACE DES BONNES PRATIQUES VIA UN DIALOGUE ACTIF:

Comment faire évoluer les usages vers les meilleures pratiques, via la participation aux programmes de dialogue et d'engagement envers les entreprises et le monde économique.

Monitoring des risques (extra-)financiers - Quelques mots introductifs sur la démarche FISP

En matière de gestion des risques, les objectifs visés et les modalités d'implémentation permettent d'appliquer concrètement une gouvernance de conduite et d'investissement adéquate: Pour une Institution de prévoyance 2^{ème} pilier responsable, cette gouvernance est la condition impérative de l'exploitation optimale de ses budgets de risques, de fonctionnement et de conformité :

- Formalisation du positionnement sur les enjeux ESG, cohérent avec la démarche « Prévoyance Responsable » : mieux expliciter la démarche de la FISP afin de prendre soin des enjeux d'image et conformité.
- Renforcement du 3^{ème} cotisant, des marges et du résultat net de la Fondation, robustisés via la juste gestion des risques dits extra-financiers et des opportunités financières.

Pour concrétiser financièrement un positionnement pragmatique, et afin d'optimiser l'efficacité économique de la démarche de la FISP en matière ESG :

- Les travaux menés avec les conseillers visent à tirer profit de modalités d'investissement à même d'exploiter

les risques et bénéfices induits par les impératifs ESG : recherche des gagnants et des perdants de la révolution « durabilité ».

- Afin d'estimer les risques en matière d'ESG, qu'il s'agisse de l'image de la Fondation ou de la compatibilité de ses investissements avec la mission 2^{ème} pilier, mettre en oeuvre des moyens de mesure des expositions du portefeuille FISP aux controverses majeures, et participer aux initiatives encouragées par le régulateur et la branche (ex : participation au Test OFEV Pacta).

Ces actions doivent ainsi prendre la pleine mesure des enjeux généraux ESG et illustrer naturellement l'engagement de « prendre soin » des parties prenantes essentielles de la Fondation :

- A cet égard, les modalités de réponse à ces problématiques fondamentales doivent satisfaire aux objectifs d'authenticité et d'efficacité économique inhérents au mandat confié aux organes de conduite de notre institution.
- A cet effet, la FISP s'appuie sur l'expertise de partenaires et de références des domaines à maîtriser.

Un reporting ASIP/Ethos «customisé» - Éclairages sur la métrique utilisée et les enjeux liés

- Certains résultats présentés émanent de l'outil de reporting d'Ethos, en cohérence avec les normes promues par l'ASIP. La métrique d'évaluation appliquée par Ethos est elle-même cohérente avec les directives de vote Ethos prises comme références par la FISP pour l'exercice des droits de vote (cf. plus d'infos sur la documentation Ethos sur [Ethosfund.ch](https://ethosfund.ch).)
- Le rapport vise à refléter fidèlement l'image globale d'un positionnement FISP qui se veut « proportionné et raisonné » sur l'ensemble des thématiques ESG.
- Il fournit les informations qualitatives et quantitatives considérées comme meilleures pratiques actuelles ou à venir, selon les normes promues par l'ASIP, qui caractérisent notamment certaines orientations environnementales en matière d'investissement (dont l'exposition aux enjeux CO2).
- Dans ce cadre, au-delà d'un jugement de valeur (bien/mal ?) fondé sur des indicateurs toujours partiels, il s'agit davantage de donner quelques messages fondamentaux et pouvoir mesurer les évolutions, pour faciliter le monitoring des potentiels d'améliorations souhaitées par la FISP, avec un focus, sur la durée, sur les enjeux déterminants pour son modèle et son positionnement.
- A cet égard, le rapport global de la FISP montre notre volonté de répondre - de manière proportionnée et cohérente avec notre vision d'entreprise, notre engagement stratégique et nos objectifs de prévoyance - à nos obligations d'entreprendre à l'égard de l'ensemble des parties prenantes, sur ces sujets ESG, comme sur l'ensemble des enjeux liés à la mission de la FISP de partenaire 2^{ème} pilier.
- **Ce faisant, nous rappelons aussi que la juste exploitation de nos latitudes d'action est un prérequis au succès de notre stratégie et à la satisfaction de nos assurés et adhérents, ce qui nous incite à être vigilant quant à la préservation de notre autonomie de décision et de gestion.**

Concernant le périmètre des actifs financiers qui font l'objet d'un reporting qualitatif et quantitatif - Pour une vision 360° au-delà du reporting de base

- La FISP adopte les pratiques reconnues par la branche et s'attache donc à donner des informations sur les portefeuilles de valeurs mobilières des classes traditionnelles actions et obligations, dont les fonds et produits d'investissement liés à ces classes d'actifs, dans la mesure du « lookthrough » (transparence du produit et accessibilité au détail des lignes gérées).
- Dans la logique de la prise en compte systématique des dimensions ESG, intégrée dans l'évaluation des tous les produits, des mesures spécifiques de reporting sont aussi prises pour les autres actifs financiers (notamment alternatifs et immobilier).
 - Le traitement des classes «immobilier» et «alternatifs» (cf. Point 2.7/page 14) est réalisé dans la mesure des informations disponibles via des éléments de reporting mis à disposition par les conseillers financiers, le conseiller immobilier et le dépositaire global de la Fondation.
 - Concernant les classes où les informations sont les plus difficiles à obtenir et/ou les moins objectivables, le but est là aussi de contribuer, au-delà d'une communication technocratique, à une juste appréhension des efforts proportionnés développés par la FISP afin d'assurer une implémentation – dans tous les investissements qu'elle réalise dans le cadre de sa gestion d'actifs - conforme aux principes d'une gouvernance d'investissement au service de la vision d'entreprise «Prévoyance Responsable» envers l'ensemble des parties prenantes.
 - Certains chiffrages ont ainsi été réalisés, en particulier en se basant sur le pourcentage de produits relevant des articles 8 ou 9 (norme européenne) et le pourcentage des produits adoptant des gestions conformes aux objectifs de référence (UNPRI, etc...).

Les composantes du rapport «type ASIP/Ethos»: les Chapitres 1 à 5

Chapitre 1 - Vue d'ensemble

	COMPOSITION AU	NOMBRE DE TITRES	MONTANT (MCHF)	POIDS DANS LE PORTEFEUILLE GLOBAL (%)
Actions CH		202	337.2	36.6%
2025 FISP titres en direct ASIP	16.02.2026	27	203.8	22.1%
2025 FISP titres fonds ASIP complet	20.02.2026	202	133.3	14.5%
Actions Monde		1'819	295.5	32.0%
2025 FISP titres en direct ASIP	16.02.2026	69	139.5	15.1%
2025 FISP titres fonds ASIP complet	20.02.2026	1'816	156.0	16.9%
Obligations CHF		863	101.4	11.0%
2025 FISP titres en direct ASIP	16.02.2026	3	4.7	0.5%
2025 FISP titres fonds ASIP complet	20.02.2026	860	96.7	10.5%
Obligations Monde		2'873	164.8	17.9%
2025 FISP titres en direct ASIP	16.02.2026	29	50.9	5.5%
2025 FISP titres fonds ASIP complet	20.02.2026	2'844	113.9	12.3%
Autre		972	23.6	2.6%
2025 FISP titres fonds ASIP complet	20.02.2026	972	23.6	2.6%
TOTAL		6'729	922.4	100.0%

Les éventuels biens immobiliers, placements alternatifs et liquidités ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

RÉPARTITION DE LA FORTUNE PAR CLASSES D'ACTIFS

Ce tableau présente la ventilation de la fortune mobilière de la caisse par classe d'actifs, respectivement portefeuille, en présentant la date de composition, le nombre de titres, le montant en millions de CHF et le poids de chaque classe dans la fortune mobilière de la caisse.

Les valeurs immobilières, les placements alternatifs et les liquidités ne sont pas pris en compte dans ce tableau. Ces classes sont traitées en point 2.7.

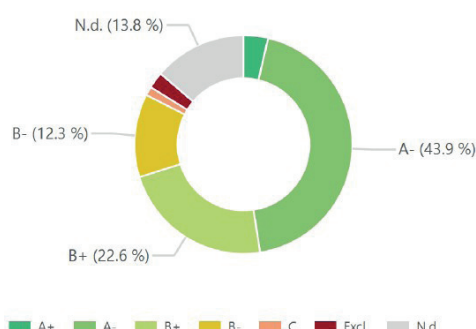
Les sources des données, ainsi que les taux de transparence (pourcentage de la fortune pour laquelle les indicateurs ESG sont disponibles), sont précisées dans chaque tableau et graphique des sections suivantes.

Chapitre 2 - Profil ESG

Le point 2.6 permet de montrer certaines des mesures prises pour améliorer le profil ESG global, qui ne peut s'affranchir complètement des risques dont les valeurs des expositions répertoriées en 2.4 et 2.5 leur permettent de pouvoir être considérés comme résiduels et incompressibles. Des compléments d'informations sont disponibles dans le document décrivant la méthodologie de notation ESG d'Ethos (cf. Ethosfund.ch)

2.1 RÉPARTITION DE LA FORTUNE PAR RATING ESG ETHOS

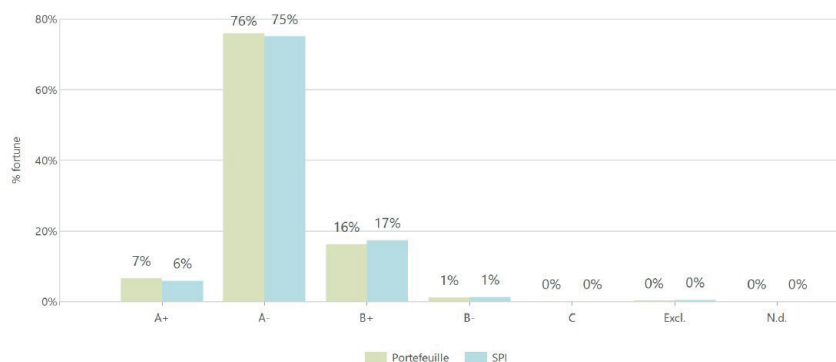
Le graphique présente la répartition (en % de la fortune mobilière) des émetteurs sur la base du rating ESG propriétaire d'Ethos. Le tableau présente le nombre d'émetteurs, ainsi que le montant en millions de CHF investi dans ces émetteurs, en fonction de leurs ratings ESG.



RATING ESG	NOMBRE D'ÉMETTEURS	MONTANT (MCHF)	POIDS (%)
A+	82	33.7	3.7%
A-	651	405.0	43.9%
B+	581	208.7	22.6%
B-	355	113.5	12.3%
C	25	12.1	1.3%
Excl.	173	22.4	2.4%
N.d.	634	127.1	13.8%
TOTAL	2'501	922.4	100%

Source : Ethos

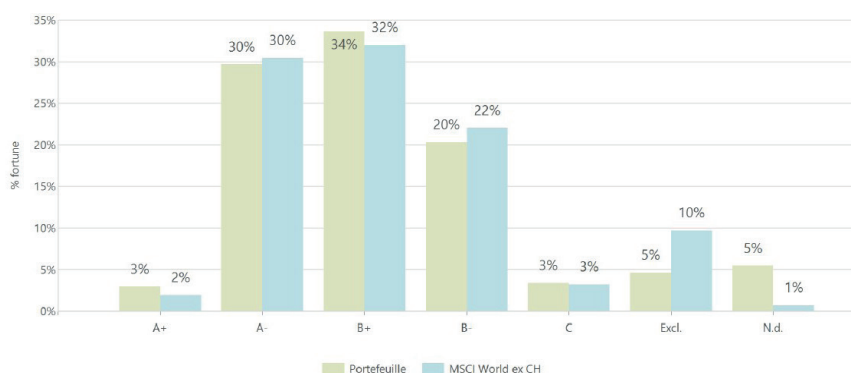
Taux de transparence : 88,1% de la fortune mobilière de la caisse. Les classes d'actifs couvertes sont les actions, les obligations d'entreprises, les obligations gouvernementales, les obligations d'entités publiques, ainsi que les obligations sécurisées (par ex. lettres de gage). Ethos couvre les émetteurs compris dans les indices SPI, SBI AAA-BBB, le MSCI World ex-CH, ainsi que les 250 plus grandes entreprises du MSCI Emerging Markets.



Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions CH

2.2 RÉPARTITION DES ACTIONS SUISSES PAR RATING ESG ETHOS VS SPI

Le graphique présente la répartition (en % de la fortune investie dans les actions suisses) des entreprises suisses sur la base du rating ESG Ethos, par rapport à l'indice de référence Swiss Performance Index (SPI).



Taux de transparence : 94.6% de la fortune investie en actions étrangères

2.3 RÉPARTITION DES ACTIONS ÉTRANGÈRES PAR RATING ESG ETHOS VS MSCI WORLD EX-CH

Le graphique présente la répartition (en % de la fortune investie dans les actions étrangères) des entreprises étrangères sur la base du rating ESG Ethos, par rapport à l'indice de référence MSCI World ex Switzerland.

SECTEUR	SEUIL DE CHIFFRE D'AFFAIRES	# ENTREPRISES	POIDS (%)
Armement	5%	46	1.2%
Armement non conventionnel	0%	25	0.6%
Jeux de hasard	5%	18	0.1%
OGM	5%	4	0.0%
Nucléaire	5%	32	0.4%
Pornographie	5%	-	-
Tabac	5%	9	0.2%
Charbon thermique	5%	37	0.5%
Sables bitumineux	5%	10	0.1%
Gaz et pétrole de schiste	5%	26	0.1%
Gaz et pétrole de l'Arctique	5%	2	0.0%
Pipelines de gaz ou pétrole non conventionnels	5%	10	0.0%
Cumul	5%	8	0.3%
Total (sans double comptage)		190	2.8%

2.4 EXPOSITION DE LA FORTUNE AUX ENTREPRISES ACTIVES DANS DES SECTEURS SENSIBLES

Ethos identifie les entreprises actives dans un ou plusieurs secteurs considérés comme sensibles selon la Charte de la Fondation Ethos et les principes d'Ethos pour l'investissement socialement responsable. Le tableau présente l'exposition de la fortune de la caisse aux entreprises selon la proportion du chiffre d'affaires provenant d'activités incompatibles avec les valeurs d'Ethos.

Taux de transparence 99.1% de la fortune investie en actions et en obligations d'entreprises. Une entreprise qui est active dans plusieurs secteurs sensibles n'est comptabilisée qu'une seule fois dans l'exposition totale.

NIVEAU DE LA CONTROVERSE	# CONTROVERSES	# ENTREPRISES	% fortune
Majeur	62	52	1.6%
Sévère	160	136	9.2%
Sérieux	355	274	17.1%
Modéré	787	534	34.7%
TOTAL	1'364	996	62.6%

Source : Ethos

2.5 EXPOSITION DU PORTEFEUILLE AUX CONTROVERSES

Ethos identifie les entreprises dont le comportement viole les principes fondamentaux d'Ethos et sont impliquées dans des controverses en matière de gouvernance ou de responsabilité environnementale et sociale. Le tableau présente l'exposition de la fortune de la caisse aux entreprises selon leur plus haut niveau de gravité de controverse ESG.

Taux de transparence 95,7% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprise. Une entreprise peut cumuler plusieurs controverses de niveaux de gravité différents. Le niveau de gravité de controverse le plus élevé est retenu pour classer l'entreprise.

SECTEUR	5 - 9.9%	10 - 19.9%	≥ 20%	TOTAL	
 Économie circulaire	0.5%	0.0%	0.0%	21	0.6%
 Enseignement, formation et culture	-	0.0%	0.0%	3	0.0%
 Santé et bien-être	5.9%	0.5%	12.5%	81	13.4%
 Mobilité à faibles émissions de carbone	0.5%	0.1%	0.3%	35	0.9%
 Contrôle de la pollution	0.0%	0.0%	-	2	0.0%
 Agri-, aqua- et sylviculture résilientes	0.0%	-	-	2	0.0%
 Immobilier durable	0.2%	0.1%	0.5%	26	0.8%
 Énergies durables	0.1%	0.6%	0.2%	67	0.9%
 Finance durable	0.3%	0.0%	-	3	0.3%
 Gestion durable de l'eau	0.0%	0.0%	0.0%	8	0.0%
 Cumul	-	-	-	-	-
Total (sans double comptage)	7.4%	1.4%	13.5%	238	16.7%

2.6 EXPOSITION DE LA FORTUNE AUX ENTREPRISES AYANT DES ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF

Ethos a développé une méthodologie d'impact positif qui permet d'identifier les entreprises actives dans des secteurs ou des activités qui ont un impact positif sur l'environnement et la société en général. Le tableau présente l'exposition de la fortune de la caisse aux entreprises selon la proportion du chiffre d'affaires provenant d'activités à impact positif.

2.7 ECLAIRAGES SUR LES AUTRES CLASSES D'ACTIFS

- Outre les placements en actions et obligations, la stratégie ALM appliquée par la FISP induit la gestion des poches classées selon l'OPP2 en immobilier, infrastructures et placements alternatifs.
- Les métriques et outils d'évaluation quantitative des enjeux ESG pour ces types de placements sont moins aboutis ou moins utilisables que pour les classes actions et obligations.
- La FISP applique pour ces investissements, comme pour l'ensemble de sa gestion financière, des processus de sélection et d'évaluation prenant en compte les enjeux ESG, en particulier au niveau de l'analyse qualitative des sociétés de gestion d'actifs et des produits qu'elles proposent.

2.7.1 ANALYSE ESG DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS ALTERNATIFS

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'investissement responsable, nous avons réalisé une évaluation approfondie des caractéristiques ESG des fonds d'investissement composant notre portefeuille d'investissements alternatifs. Face à la diversité des approches adoptées par les gestionnaires d'actifs en matière de reporting ESG, nous avons identifié trois indicateurs communs permettant d'établir une comparaison pertinente de l'intégration des critères de durabilité :

1. Classification SFDR : Les fonds sont catégorisés selon le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) en Article 6, Article 8 ou Article 9, reflétant leur niveau d'intégration des critères ESG.

2. Adhésion aux standards internationaux : Nous analysons si les gestionnaires de fonds sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) ou du Global Compact des Nations Unies (UNGC), deux cadres de référence mondialement reconnus en matière d'investissement responsable.

3. Reporting ESG : Nous vérifions si les gestionnaires publient un rapport ESG dédié, garantissant une transparence accrue sur leur démarche en matière de durabilité.

Alternative Pocket ESG Features	
Article 6	25.0%
Article 8	50.0%
Article 9	2.5%
No necessary compliance with SFDR	22.5%
UNPRI or UNGC	72.5%
Not adherent	27.5%
ESG Reporting	87.5%
Not reporting	12.5%

Principaux Résultats

1. Classification SFDR

- Une majorité des fonds (50,0 %) relèvent de la catégorie Article 8, ce qui signifie qu'ils promeuvent activement des caractéristiques environnementales et/ou sociales tout en respectant les principes de bonne gouvernance.
- 25,0 % des fonds sont classés Article 6, indiquant que, bien qu'ils n'aient pas d'objectif ESG explicite, les gestionnaires peuvent néanmoins prendre en compte les risques de durabilité dans leur processus d'investissement.

- 2,5 % des fonds sont Article 9, c'est-à-dire qu'ils ont un objectif d'investissement durable clairement défini.
- 22,5 % des fonds n'ont pas de classification SFDR, non pas en raison d'un manque d'intégration ESG, mais parce qu'ils ne sont pas soumis à la réglementation européenne, étant soit domiciliés aux États-Unis, soit investis majoritairement sur le marché américain.

2. Adhésion aux standards internationaux

- Une large majorité des gestionnaires (72,5 %) sont signataires de l'UNPRI ou de l'UNGC, témoignant de leur engagement en faveur de l'investissement responsable.

3. Transparence du reporting ESG

- 87,5 % des fonds publient un rapport ESG dédié, assurant un niveau élevé de transparence et d'engagement en matière de durabilité.

Evolutions et changements VS 2024

L'exercice 2025 présente une situation globalement stable en matière d'intégration ESG au sein du portefeuille d'investissements alternatifs, les variations observées reflétant essentiellement l'ajout de nouveaux fonds plutôt qu'un changement des pratiques ESG des gestionnaires. La proportion de fonds classés Article 8 reste pratiquement identique (51,4 % en 2024 contre 50,0 % en 2025), tout comme celles des Articles 6 et 9, illustrant une continuité dans le profil ESG du portefeuille. L'adhésion aux standards internationaux progresse légèrement (de 71,4 % à 72,5 %), témoignant d'un engagement toujours plus large des gestionnaires envers les cadres UNPRI et UNGC. La principale amélioration concerne la transparence du reporting ESG, avec une hausse de 82,9 % à 87,5 % de fonds publiant un rapport dédié, renforçant la qualité du suivi ESG disponible. Dans l'ensemble, les évolutions sont modestes mais positives, confirmant une intégration ESG stable et une amélioration progressive de la transparence grâce à l'arrivée de fonds mieux documentés.

CONCLUSION

Cette analyse met en évidence l'intégration croissante des critères ESG au sein de notre portefeuille d'investissements alternatifs. Une forte proportion des fonds respecte les standards de l'Article 8, garantissant que les enjeux de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement. De plus, l'adhésion généralisée aux référentiels ESG internationaux et le haut niveau de transparence des rapports ESG démontrent l'engagement continu de nos partenaires d'investissement dans les pratiques d'investissement responsable. Nous restons attentifs à l'évolution du cadre ESG et continuerons à suivre l'intégration des principes d'investissement durable dans notre portefeuille.

2.7.2 ANALYSE ESG DES PLACEMENTS IMMOBILIERS

Ces placements représentent 20% de la fortune : Direct CH 5%/Indirect CH 9%/ International 5.5%

Adresse	Localité	Année construction
Aloys-Fauquez 92-94	Lausanne	2003
Florimont 30	Lausanne	1932
Pavement 10	Lausanne	1987
Signal 1A	Lausanne	2015
Village 23	Echichens	1988
Bouvreuril 1-2	Mex	2005
Jean-André Venel 17-21	Yverdon-les-Bains	1990
Dame 4-6	Orbe	2019
Otan 8	Vernayaz	2018
Tonkin 7-9	Le Bouveret / Port-Valais	2021
Verneret 10 A-B	Chavornay	2005
Anciens-Bains 4	Rolle	1995
Moulinet 3	Gimel	2010
Âge économique moyen		25 ans

2.7.2.1 Analyse ESG immobilier direct CH

Les investissements dans l'immobilier en détention directe sont appréciés sous l'angle de critères ESG, tels que l'efficacité énergétique et la politique de gestion notamment. Dans le cadre des acquisitions, il est privilégié des immeubles neufs ou récents qui s'inscrivent dans une stratégie durable et qui satisfont aux objectifs de rentabilité à long terme.

Portefeuille en détention directe – Chiffres clés

13 immeubles locatifs - **2** terrains nus

219 logements - **19'100 m²** de surface locative

Consommation et intensité énergétique

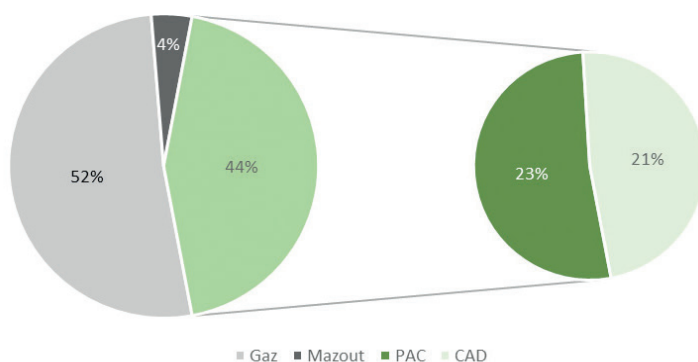
• 1'688'165 kWh.

Consommation totale qui comprend notamment la consommation électrique des communs d'immeubles et des pompes à chaleur ainsi que la consommation des combustibles de chauffage (mazout, gaz, CAD).

• 88.4 kWh/m² (vs benchmark Signa-Terre 119.2 kWh/m²) *

Intensité énergétique sur des surfaces nettes et non des surfaces énergétiques (SRE).

Répartition par type de chauffage

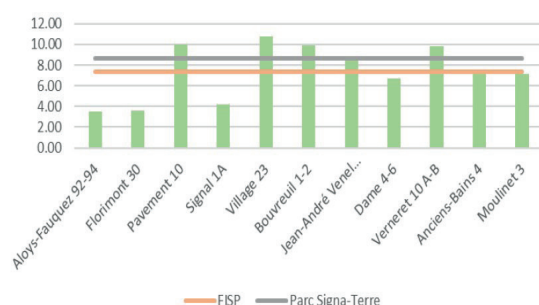


Mixité des sources d'énergie

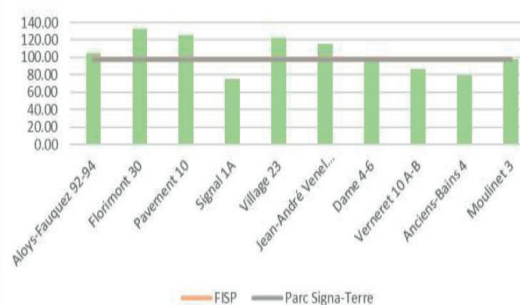
• 44% (sont inférieures à celles du benchmark Signa-Terre.).

Part d'énergies renouvelables des systèmes de chauffage du portefeuille. Soit 2 bâtiments chauffés par pompe à chaleur (Tonkin et Otan) et 3 par un chauffage à distance.

Benchmark de consommation d'électricité
(en kWh/m²)



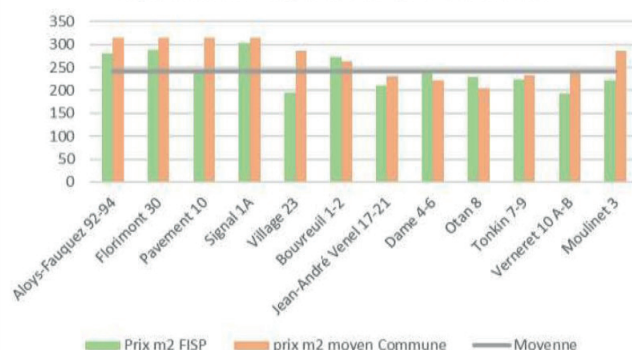
Benchmark de consommation combustible
(en kWh/m²)



	Charges 2025	Aloys-Fauquez 92-94	Florimont 30	Pavement 10	Signal 1A	Village 23	Bouvreuil 1-2	Benchmark Naef Habitation et mixte
Eau gaz et électricité	CHF	10790	1'454	4'404	2'056	3'912	7'199	
	en % de l'état locatif	1.5%	0.8%	1.6%	1.1%	2.2%	2.6%	1.7%
	CHF ./m ²	4.4	2.6	4.3	3.4	4.8	7.6	5.3

En moyenne, la consommation d'électricité par immeuble, du portefeuille de la FISP est inférieure au benchmark (source Signa-Terre 2025)

Loyer annuel moyen au m² par immeuble

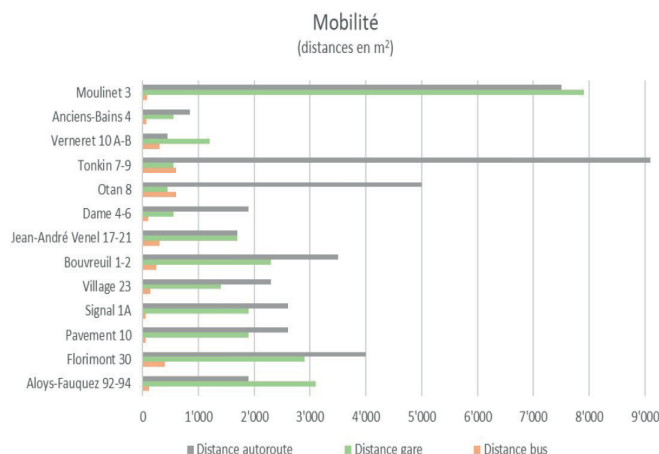


Politique de gestion

• Un niveau raisonnable des loyers sur l'ensemble du portefeuille.

Loyer annuel moyen au m² de CHF 242.00 (hors charges et frais accessoires).

(Selon appréciation d'Acanthe, loyer moyen cible env. CHF 290.00/m²).



- Une accessibilité aux transports en commun privilégiée

Tous les bâtiments sont situés à moins de 500m d'une gare ou arrêt de bus.

- Une répartition des typologies répondant aux besoins de la population, et reste inchangée par rapport à 2024.

25% de 2/2,5 pièces, 35% de 3/3,5 pièces et 29% de 4/4,5 pièces.

- Une présence pour renforcer le lien social avec les locataires.

7 bâtiments sur 13 possèdent un concierge dans l'immeuble ou à proximité immédiate.

2.7.2.2 Analyse ESG Immobilier indirect CH

Tout investissement dans l'immobilier indirect fait l'objet d'une analyse «Intégration des facteurs ESG» des placements immobiliers.

Chiffres clés

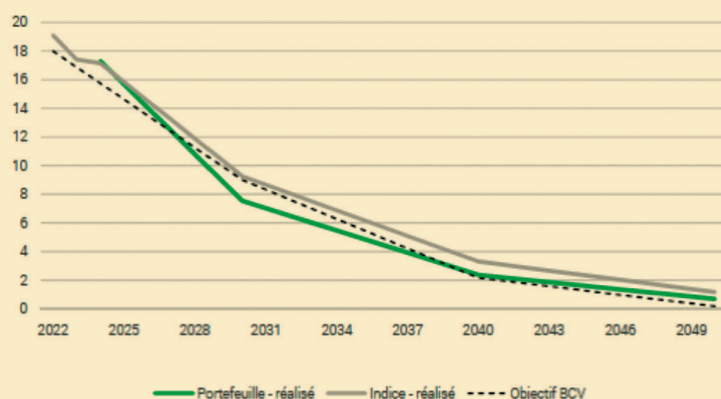
- 26 titres sur 28 fournissent des données énergétiques

Le portefeuille présente une efficacité environnementale ajustée aux différences de taux de couvertures des statistiques climatiques meilleures que l'indice (taux de couverture du portefeuille : 89.02% : taux de couverture de l'indice : 100%).

- En effet, son intensité énergétique est inférieure et il émet moins de CO₂ par m² par an.

Trajectoire estimée de réduction des émissions de gaz à effet de serre

En équivalent CO₂ par m²



Sources : BCV et rapports annuels des fonds

Année	2022*	2023*	2024*	2030	2040	2050
Emissions	Réelles	réelles	réelles	ciblées	ciblées	ciblées
Portefeuille			17.3	7.5	2.4	0.7
Indice	19.1	17.4	17.2	9.0	3.5	1.1
Objectif	18.0	16.9	15.8	9.0	2.2	0.2

Sources : BCV et rapports annuels des fonds

* Note : en raison du décalage d'un an existant entre la collecte des données de consommation et leur publication, les statistiques pour l'année indiquée se rapportent aux dépenses énergétiques effectuées l'année précédente.

APPRÉCIATION D'ACANTHE (CONSEILLER IMMOBILIER DE LA FISP)

Acanthe a fourni une appréciation globale sous l'angle de divers critères de diversification.

L'appréciation par critère est réalisée selon le nombre de produits et la prise en considération de la pondération de chaque placement dans le portefeuille.

1. LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Les placements effectués couvrent essentiellement la région du Plateau ou Mittelland. Le portefeuille possède cependant plusieurs fonds avec une prépondérance d'immeubles situés en Suisse romande. Il n'y a en revanche pas de fonds dédiés à la partie italienne, ni dans des marchés de niche comme les stations de montagne. En termes de distance et de mobilité, la localisation des immeubles est bonne car la plupart des stratégies visent des localisations dans les centres urbains de grande ou moyenne importance ou en périphérie. On observe également que les zones de plaine sont largement privilégiées. Aucun produit ne possède une stratégie d'investissement dans les stations de montagne.

Appréciation : Très bonne, les régions qui comportent un risque de vacance sont marginalisées dans les placements sélectionnés. La diversification géographique est quasiment complète et privilégie les grandes villes ou villes d'importance régionale. Les nouveaux investissements effectués s'inscrivent dans cette continuité puisque les fonds Akara et UBS Sima couvrent de nombreuses régions et que le FIR offre quant à lui une excellente diversité en Suisse romande.

2. LE TYPE D'AFFECTATIONS

Les placements se répartissent sur plusieurs types d'affectation (résidentiel, commercial, santé et industriel).

Les investissements dans le secteur Commercial restent minoritaires.

Appréciation : Très bonne, le risque d'affectation est fortement limité avec des placements majoritairement dans le secteur résidentiel. Les investissements dans de nouveaux fonds (Avadis, Procimmo) démontrent une volonté de maintenir cette allocation dans l'immobilier commercial et ainsi bénéficier d'un rendement de placement généralement supérieur au résidentiel. La part dédiée au domaine Industrie, Logistique et Artisanat mériterait d'être accentuée.

3. LA TAILLE EN TERMES DE FORTUNE D'INVESTISSEMENT

Les investissements sont placés dans des structures de taille relativement importante en termes de valeur de portefeuille immobilier. Une part prépondérante est investie dans des fonds UBS après l'intégration des fonds CS qui représentent plusieurs milliards par position. Le risque de fluctuation est ainsi fortement limité. Des fondations de placement conséquentes sont également présentes dans la liste (Swiss Life, Swisscanto, Axa, CSA, Zurich...) et qui appartiennent à des groupes reconnus dans le domaine immobilier.

Nous relevons qu'il existe toujours quelques placements plus opportunistes avec des valeurs de portefeuille parfois inférieures à un milliard de francs tels que Procimmo PK, Immofonds Suburban, Stoneedge SICAV, Realstone Industrial Fund, IST Immobilien Schweiz ou encore Swiss Life Immobilien Schweiz Alter & Gesundheit ESG pour n'en citer que quelques-uns. Or, la plupart de ceux-ci possèdent une croissance importante et visent le seuil du milliard de fortune à moyen terme.

Appréciation : Excellente, pas de risque sous cet angle avec un très bon équilibre dans le portefeuille et une prépondérance des investissements quand même axée sur des produits avec une taille importante en termes de capitalisation.

4. L'ANCIENNETÉ DEPUIS LE LANCEMENT/LA CRÉATION

La grande majorité des fonds sont des anciens fonds (lancés avant 2000) qui bénéficient de la forte croissance des valeurs immobilières à laquelle nous assistons depuis de nombreuses années. Les fonds plus récents possèdent intrinsèquement un risque plus marqué au regard d'une concurrence de marché accrue. L'écart entre les valeurs d'acquisition ou prix de revient et les valeurs vénales de ces derniers est généralement plus faible, même si cela est en partie compensé par l'agio pour les fonds cotés. Cette ancienneté au niveau du portefeuille est donc gage de pérennité dans le temps car elle permet d'absorber probablement plus sereinement un éventuel retournement de marché. A relever que des fonds plutôt jeunes ont été privilégiés pour les investissements dans de nouveaux placements.

Appréciation : Très bonne, la plupart des investissements a été effectuée dans des produits avec une certaine ancienneté mais également en fonction de leur notoriété sur le marché. Les fonds plus récents bénéficient de l'engouement actuel pour l'immobilier et d'un besoin de croître afin d'atteindre une taille optimale, mais cette stratégie peut comporter un risque de valorisation sur les immeubles.

5. LA STRUCTURE (FONDS OU FONDATIONS)

La proportion de fondations de placement reste inférieure à 50% dans l'échantillon de produits. A ce titre, à relever l'apparition de la fondation Avadis comme nouveau produit de placement.

Plusieurs fonds réservés à la clientèle institutionnelle (Procimmo, Akara...) viennent cependant compléter ces positions avantageuses, offrant généralement des performances supérieures grâce aux exonérations dont elles bénéficient à travers le statut de ses investisseurs.

Appréciation : Très bonne, compte tenu des conditions souvent plus restrictives à investir dans les fondations de placement, même si l'échantillon mériterait de privilégier encore davantage ces structures exonérées.

6. LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La plupart des placements sont axés sur des stratégies relativement classiques, à savoir privilégier les centres urbains et régionaux pour l'habitation et les bureaux, privilégier les lieux stratégiques en termes d'accessibilité pour les commerces et l'industriel.

A ce titre, seuls les fonds Swiss Life Immobilien Schweiz Alter & Gesundheit ESG et Realstone Industrial présentent des stratégies un peu atypiques.

Appréciation : Très bonne, du portefeuille, les investissements dans des stratégies opportunistes (Industrie, Logistique, Santé, Logements alternatifs, ESG, Green Value...) pourraient être un peu augmentés à des fins de diversification.

7. LA COTATION BOURSÈRE

La répartition entre les produits cotés et produits non cotés reste équilibrée.

La part des placements cotés offre une liquidité plus conséquente, mais est cependant plus sensible aux fluctuations de marché.

L'analyse des agios donne souvent une excellente idée du risque lié à la cotation, bien qu'il reflète également la confiance des investisseurs dans le produit. Dans l'échantillon de placements, une majorité des fonds cotés offrent un agio supérieur à 20%, certains dépassant même 30%.

Pour les produits non cotés et en l'absence de marché secondaire organisé, les parts s'échangent à la valeur nette d'inventaire (net asset value).

Appréciation : Excellente, le portefeuille présente un bon équilibre entre produits cotés et non cotés, ce qui offre une certaine flexibilité par rapport à la liquidité. Les fonds UBS Mixed SIMA et Anfos ainsi que le FIR notamment garantissent cette disponibilité de liquidités, même si la bourse est clairement orientée en faveur des vendeurs actuellement sur les positions immobilières.

8. LA POLITIQUE ESG

Seuls quelques fonds de l'échantillon mettent spécifiquement en avant une stratégie orientée ESG ou responsable.

Or, les fonds cotés sont soumis à des directives de durabilité de l'AMAS qui contraignent les gestionnaires à documenter les critères ESG avec la publication d'indicateurs de performance, d'assurer la transparence des informations et renforcer les contrôles d'audit.

A ce jour, beaucoup de placements, notamment dans les grandes structures, possèdent des rapports distincts de durabilités ou de politique ESG. L'accent est généralement mis sur les critères énergétiques qui représentent la base principale d'une telle politique.

Appréciation : Bonne, mieux encadrées par les autorités de surveillance. Le fait d'indiquer cet élément dans le nom du produit semble de moins en moins fréquent et n'est plus forcément un indicateur prépondérant dans le choix des placements, d'autant plus qu'il limite la sélection de potentielles acquisitions, d'où généralement des tailles de portefeuille relativement faibles.

Il est en revanche toujours difficile d'apprécier de manière concrète les actions entreprises ainsi que les investissements dégagés pour atteindre ces objectifs ESG, tout particulièrement en termes d'assainissement énergétique des immeubles. A ce titre, on relèvera que les informations transmises par les gestionnaires de fonds sur les chantiers en cours ou sur les projets de rénovation sont encore très disparates.

9. LA RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS

Les 5 positions les plus importantes représentent 47.5% (-3% par rapport à 2024) des fonds investis, ce qui pourrait impliquer un risque de diversification avec des positions dominantes.

Or ce constat est à nuancer pour les raisons suivantes :

- La taille du portefeuille de la position la plus importante (15.7%) est supérieure à CHF 12 milliards, ce qui en fait le plus gros fonds immobilier coté de Suisse. Il possède de plus une répartition parfaitement équitable entre immobilier résidentiel et commercial avec une implantation des immeubles dans toute la Suisse ;
- La seconde position (10.1%) est un fonds de fonds, c'est-à-dire une position qui essaie de répliquer l'indice avec une répartition des investissements dans les fondations de placement immobilier, sa stratégie assure de fait une diversification de placement ;
- Les positions suivantes sont toutes liées à des produits qui détiennent des portefeuilles immobiliers conséquents d'une valeur globale supérieure à CHF 1 milliard. De plus, des produits avec une certaine ancienneté et notoriété ont été privilégiés ;

Après l'intégration des fonds du CS dans l'environnement UBS, les positions de la principale banque de Suisse représente à elle seule 1/3 des placements du portefeuille. Il n'est pas exclu que dans un horizon temps relativement proche, certains fonds fusionnent en raison de stratégies très similaires.

Appréciation : Bonne, même si les investissements pourraient être un peu mieux répartis entre les différents produits, le risque reste très limité en raison de la taille et de la qualité des portefeuilles des positions importantes. La concentration de fonds appartenant à l'UBS n'est peut-être pas optimale sous l'angle de la diversification des établissements.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

Sur la base de la liste transmise des fonds et fondations pour l'exercice 2025, ainsi que la répartition des montants investis y relative, le portefeuille de placement en immobilier indirect reste parfaitement équilibré avec une diversification des risques maîtrisée au regard des différents critères appréciés.

Les investissements effectués en 2025 semblent d'une part poursuivre le maintien des positions principales, et d'autre part de privilégier des positions dans des placements destinés aux institutions de prévoyance afin de profiter des exonérations. La prépondérance de fonds auprès d'UBS est relevée, même si le risque reste limité.

Les exigences et obligations d'informer à propos des critères ESG se renforcent, même s'il reste toujours difficile d'apprécier les actions concrètes qui sont déployées par les gestionnaires.

La planification des montants de travaux de rénovation/assainissement est un élément essentiel pour maintenir la valeur d'un portefeuille immobilier et devra faire l'objet d'une attention toute particulière. En effet, en cas de mauvaise anticipation, les conséquences financières pourraient être conséquentes selon les contraintes imposées, notamment par le cadre législatif.

A l'avenir, nous recommanderions de continuer à renforcer la position dans les fondations ou fonds destinés à la prévoyance et d'investir à la marge dans quelques stratégies immobilières alternatives dans des domaines tels que l'industrie, les nouvelles technologies et la santé. La composante sociale pourrait être améliorée à travers les résidences seniors et communautaires ainsi que les espaces de coworking.

2.7.2.3 Analyse ESG des Fonds à Rendement d'Immobilier International

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'investissement responsable, la FISP a réalisé une analyse des caractéristiques ESG des fonds composant son portefeuille d'immobilier international. Cette analyse vise à évaluer le niveau d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, sur la base d'indicateurs quantitatifs comparables et de référentiels reconnus.

1. Classification SFDR

Les fonds sont analysés selon leur classification au regard du règlement européen SFDR. Une majorité des véhicules est classée Article 8, traduisant une promotion active des caractéristiques ESG.

2. Indicateurs environnementaux

L'analyse repose notamment sur l'intensité énergétique (kWh/m²) et l'intensité carbone (kgCO₂/m²), permettant d'évaluer l'efficacité environnementale des actifs sous-jacents..

3. Mix énergétique

La répartition des sources d'énergie (fuel, chauffage urbain, électricité) est étudiée afin d'apprécier la dépendance aux énergies fossiles et la transition vers des sources moins carbonées.

4. Standards internationaux et transparence

L'ensemble des gestionnaires est signataire de cadres internationaux tels que l'UNPRI ou le Global Compact des Nations Unies, et publie des rapports ESG, assurant un niveau élevé de transparence.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Classification SFDR

66,7 % des fonds sont classés Article 8, tandis que 33,3 % ne relèvent pas du cadre SFDR (principalement en raison de leur domiciliation ou de leur univers réglementaire).

Performance environnementale

L'intensité énergétique moyenne du portefeuille s'établit à 90,5 kWh/m², reflétant une gestion globalement efficiente des actifs immobiliers.

L'intensité carbone moyenne ressort à 18,0 kgCO₂/m², avec des disparités entre fonds, notamment en fonction de leur exposition géographique et du type d'actifs.

Mix énergétique

Le portefeuille présente une répartition moyenne de 54,7 % d'électricité, 24,8 % de chauffage urbain et 20,5 % de fuel. Cette structure traduit une dépendance encore partielle aux énergies fossiles, mais également une diversification vers des sources d'énergie moins carbonées.

Qualité ESG et transparence

Les fonds disposant d'un score GRESB affichent des niveaux élevés (jusqu'à 89), confirmant la qualité des pratiques ESG des gestionnaires.

Par ailleurs, 100 % des fonds sont alignés avec les standards internationaux (UNPRI ou UNGC) et publient un reporting ESG.

ÉVOLUTIONS ET AMÉLIORATIONS VS 2024

L'édition 2025 montre une amélioration notable de la performance environnementale du portefeuille par rapport à 2024.

L'intensité énergétique moyenne a diminué de 107,14 à 90,5 kWh/m², tandis que l'intensité carbone est passée de 23,10 à 18,0 kgCO₂/m², traduisant une meilleure efficacité opérationnelle et une réduction mesurable des émissions.

Le mix énergétique évolue également, avec une légère hausse de la part du fuel (de 14,5 % à 20,5 %), mais une baisse du chauffage urbain (de 27,6 % à 24,8 %) et une stabilité de la part d'électricité, ce qui suggère une transition en cours mais encore hétérogène selon les fonds.

Les niveaux d'adhésion aux standards internationaux (UNPRI, UNGC) et la transparence du reporting restent inchangés à 100 %, confirmant une continuité de bonnes pratiques.

Enfin, le score GRESB reste élevé, atteignant jusqu'à 89 en 2025 contre 88 en moyenne en 2024, ce qui illustre une progression modérée mais positive des démarches ESG des gestionnaires.

Globalement, l'exercice 2025 confirme une trajectoire d'amélioration, en particulier sur les aspects environnementaux, tout en soulignant la nécessité de poursuivre l'effort de transition énergétique au sein du portefeuille.

CONCLUSION

L'analyse met en évidence un portefeuille d'immobilier international globalement bien positionné sur le plan ESG, avec une majorité de fonds intégrant activement des critères de durabilité et des pratiques de gestion responsables. Les niveaux d'intensité énergétique et carbone restent maîtrisés, bien que des marges d'amélioration subsistent, notamment en matière de transition énergétique.

La forte adhésion aux standards internationaux et la transparence des gestionnaires constituent des éléments positifs, confirmant l'engagement de la FISP dans une démarche d'investissement durable et responsable à long terme.

MESSAGE PRINCIPAL DE CES 2 CHAPITRES

- La FISP prend les mesures nécessaires à la juste gestion des enjeux ESG, par rapport aux caractéristiques de sa gestion d'actifs, son organisation et conformément à la raison d'être de sa mission : ce positionnement est synthétisé dans un bref descriptif, à la manière d'une charte.
- Dans le cadre d'une gestion des risques adaptée au positionnement et à la gouvernance de conduite et d'investissement définis, la FISP est attentive à l'ensemble de ses responsabilités financières et fiduciaires, et agit de manière à satisfaire à ses obligations d'entreprendre avec diligence et proportionnalité.
- Les indicateurs – en matière d'exclusion ou d'évitement des controverses majeures – montrent l'efficacité des mesures prises pour privilégier des investissements respectueux des aspects environnementaux (E), soucieux de leur impact envers la société (S) et basés sur de bonnes pratiques en matière de gouvernance (G) : les exclusions souhaitées sont sous contrôle, les controverses inévitables sont traitées via les programmes de dialogue (chapitre 5).

Chapitre 3 - Rapport climatique

3.1 CHIFFRES CLÉS

L'intensité carbone du portefeuille de la caisse est une mesure agrégée et pondérée par la fortune des émissions de gaz à effet de serre émises par les entreprises, y compris les émissions pertinentes de leurs fournisseurs et produits (scope 1 et 2). Cet indicateur est exprimé en tonnes de CO2 équivalent par million de CHF de chiffre d'affaires.

Le pourcentage des actifs sous gestion avec des objectifs SBTi 1.5°C représente la part pondérée par la fortune des entreprises ayant un objectif à court-terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui soit aligné à un réchauffement climatique à 1.5°C et validé par la SBTi (Science Based Target Initiative).

126

INTENSITÉ CARBONE

Source : CDP et FactSet. Taux de transparence : 98% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.

51%

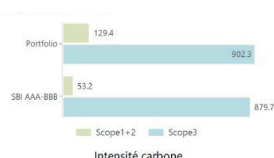
ACTIFS AVEC OBJECTIFS SBTi 1.5°C

Source : SBTi. Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.

3.2 ÉMISSIONS CO₂

Les graphiques représentent l'intensité carbone (mesurée en tonnes de CO2 équivalent par million de CHF de chiffre d'affaires) selon les scopes 1+2 et scope 3, ainsi que l'empreinte carbone (mesurée en tonnes de CO2 équivalent par million de CHF de capital investi) selon les scopes 1+2 et scope 3 pour les entreprises suisses et étrangères investies.

ACTIONS CH



ACTIONS MONDE



SCOPE 1 : émissions de gaz à effet de serre (GES) directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise (ex. utilisation de pétrole pour la fabrication d'un produit).
SCOPE 2 : émissions de GES indirectes provenant de la production d'énergie achetée (ex. électricité nécessaire à la fabrication du produit).
SCOPE 3 : émissions indirectes (non incluses dans le scope 2) qui se produisent dans le cycle de vie du produit (ex. énergie nécessaire au transport, à l'utilisation et au recyclage du produit).

	SBTi 1.5°C (% fortune)	SBTi well below 2°C (% fortune)	Net Zero (% fortune)
Actions CH	64.9 %	65.6 %	55.9 %
Actions Monde	45.0 %	49.2 %	15.9 %
Obligations CHF	12.7 %	16.5 %	9.0 %
Obligations Monde	51.4 %	55.8 %	24.9 %
TOTAL	51.3 %	54.3 %	33.1 %

Source : SBTi

Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.

3.3 OBJECTIFS CLIMATIQUES

Le tableau présente la part pondérée par la fortune des entreprises ayant un objectif à court-terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui soit aligné à un réchauffement climatique à 1.5°C, resp. en-dessous de 2°C, et valide par la SBTi (Science Based Target Initiative). Il présente également la part pondérée par la fortune des entreprises qui répondent au standard Corporate Net Zero de la SBTi qui comprennent entre autres des objectifs à court terme et à long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que

de neutralisation des émissions résiduelles, de manière à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1.5°C.

Le suivi de ces indicateurs permet de se préparer à utiliser l'ensemble des indicateurs qui sont appelés à devenir « best practices » selon l'évolution des impératifs légaux et de marché. A ce stade, nous traitons ces résultats de manière à donner une 1^{ère} information et surtout pour en suivre l'évolution à des fins de monitoring sur la durée.

Chapitre 4 - Exercice des droits de vote

Réponses organisationnelles FISP - Une volonté d'efficacité et de pragmatisme, pour un exercice concret et maîtrisé des responsabilités :

La FISP a défini le mode opératoire et les processus d'implémentation de sa gouvernance de conduite et d'investissement, formalisés dans sa base réglementaire (règlement de prévoyance, de placements, d'organisation).

Concernant la réponse aux obligations légales découlant de l'Orab, et selon le règlement de placements :

- Le Conseil de Fondation, afin d'assumer activement ses responsabilités sociales, délègue au Comité de Placements l'application des mesures adoptées en matière d'exercice des droits d'actionnaires en faveur des intérêts des assurés.
- Les droits de vote sont exercés pour tous les points à l'OJ dans l'intérêt des assurés, c'est-à-dire de manière à assurer durablement la prospérité de la FISP, ce qui implique que les positions de vote sont définies dans l'intérêt à long terme des actionnaires de l'entreprise et de la société civile.

En particulier et conformément à l'art. 71 LPP, le Comité de Placements tient compte des principes du rendement et de la sécurité des placements, de la solvabilité de la FISP et de sa durabilité.

- Le Conseil de Fondation décide des modalités générales relatives à l'exercice des droits d'actionnaires et définit les mesures concrètes y afférentes.
- Le Conseil de Fondation valide les lignes directrices qui permettent de définir les principes généraux de vote, cas échéant en utilisant des références du marché dont il confirme annuellement la pertinence.
- Ces lignes directrices privilégient un horizon d'investissement long terme, contribuent à une gouvernance d'entreprise équilibrée, prennent en compte le concept de développement durable, en particulier la durabilité économique, ainsi que la responsabilité environnementale et sociale de l'entreprise.
- La mise en oeuvre de ces prescriptions est confiée au Comité de Placements, en particulier le choix d'un éventuel consultant externe et les procédures pour une implémentation efficace de l'exercice de ces droits.
- La FISP garde la possibilité de déroger de cas en cas aux lignes directrices définies. Dans les cas le nécessitant, les décisions font alors l'objet d'un vote du Conseil de Fondation.
- Pour exercer concrètement les droits de vote, il est possible de recourir aux services de représentants indépendants et du dépositaire global.

Pour implémenter en pratique ces principes :

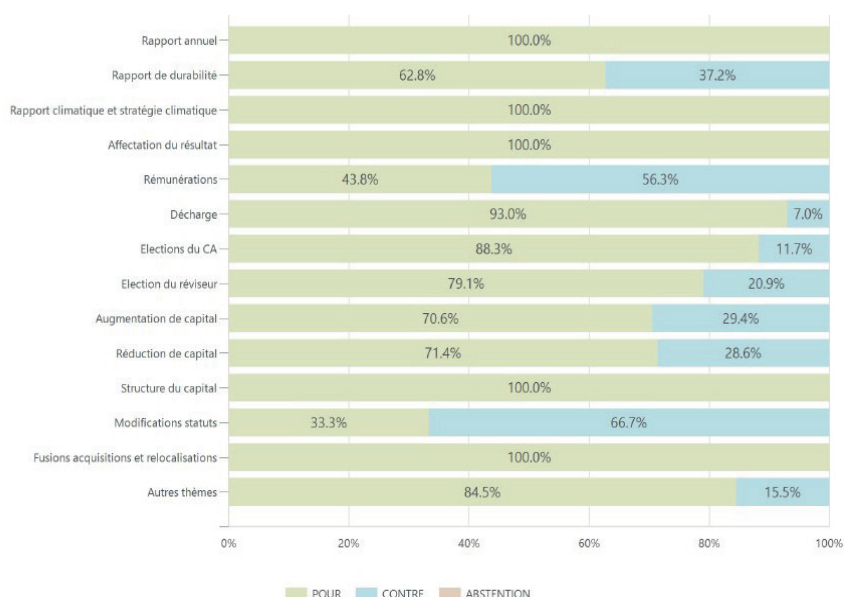
- La FISP a conclu avec Ethos un mandat d'analyse des points à l'OJ des assemblées générales et a validé les lignes directrices Ethos 2024 comme bases de références.
- Le Comité de Placements étudie, pour chacune des AG le nécessitant, les analyses d'Ethos et les recommandations en découlant.
- Il statue alors en acceptant les recommandations ou en formulant d'autres propositions, qui sont alors soumises à avis du Conseil de Fondation.

4.1 CHIFFRES CLÉS

Le tableau présente la fortune votable, soit le montant des actions avec droits de vote détenues en direct par la caisse pour lesquelles au moins une assemblée générale a eu lieu pendant la période sous considération. La fortune votée correspond au montant des actions pour lesquelles la caisse a effectivement exercé ses droits de vote. La fortune votée divisée par la fortune votable correspond à la proportion pondérée par la fortune des entreprises dans lesquelles la caisse a effectivement voté. Le tableau présente également le nombre d'assemblées générales (ordinaires et extraordinaires) et le nombre de résolutions (points à l'ordre du jour) effectivement votés.

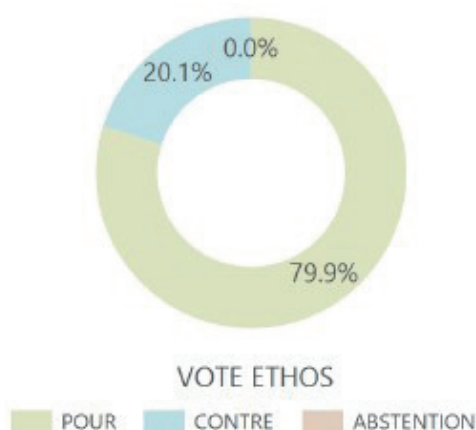
	FORTUNE VOTABLE (MCHF)	FORTUNE VOTÉE (MCHF)	PROPORTION DES ENTREPRISES VOTÉES (PONDÉRÉES PAR LA FORTUNE)	NOMBRE D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES VOTÉES	NOMBRE DE RÉOLUTIONS VOTÉES
CH	173.9	168.6	97.0 %	24	582
Ex CH	139.5	0.0	0.0 %	0	0
TOTAL	313.4	168.6	53.8 %	24	582

100% de la fortune investie en actions en actions avec droits de vote



4.2 POURCENTAGE DE SOUTIEN AUX RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le premier graphique présente le pourcentage d'approbation, de refus et d'absentions aux résolutions proposées par le Conseil d'administration des entreprises suisses et étrangères, le deuxième présente ces pourcentages par catégorie de résolution.



Emetteurs suisses :

Type de résolution (et nombre total)	Approuvées	Refusées
Rapport annuel (182)	99%	1%
Rapport de durabilité (2)	40%	60%
Rapport climatique et stratégie climatique (1)	100%	0%
Affectation du résultat (195)	95%	5%
Rapport de rémunération (consultatif - 66)	47%	53%
Montant rémunérations CA (111)	61%	39%
Montant rémunérations DG (115)	59%	41%
Décharge (170)	89%	11%
Elections du CA (1'052)	82%	18%
Elections comité de rémunération (372)	75%	25%
Election du réviseur (138)	79%	21%
Election représentant indépendant (168)	100%	0%
Augmentation de capital (59)	50%	50%
Réduction de capital (19)	79%	21%
Structure du capital (7)	100%	0%
Modifications statuts (384)	70%	30%
Fusions acquisitions et relocalisations (3)	100%	0%
Résolutions d'actionnaires non liées au climat (10)	77%	23%

Emetteurs hors de Suisse :

Type de résolution (et nombre total)	Approuvées	Refusées
Rapport annuel (75)	100%	0%
Rapport de durabilité (4)	80%	20%
Rapport climatique et stratégie climatique (1)	50%	50%
Affectation du résultat (71)	93%	7%
Rémunération (102)	25%	75%
Décharge (177)	86%	14%
Elections du CA (1421)	74%	26%
Election du réviseur (104)	51%	49%
Augmentation de capital (151)	83%	17%
Réduction de capital (60)	65%	35%
Modifications statuts (37)	62%	38%
Fusions acquisitions et relocalisations (3)	100%	0%
Résolutions d'actionnaires liées au climat (16)	89%	11%
Résolutions d'actionnaires non liées au climat (132)	67%	33%
Autres thèmes (110)	83%	17%

92,6% de la fortune
investie en actions
avec droits de vote

4.3 COMMENTAIRES

EXERCICE DES DROITS DE VOTE DES ENTREPRISES SUISSES

En 2025, Ethos a analysé plus de 900 d'assemblées générales (AG) et 15'000 recommandations de vote ont été émises. Pour ce qui concerne les entreprises suisses, Ethos a analysé l'ordre du jour de 198 AG annuelles ordinaires et 16 AG extraordinaires, ce qui représente plus de 4000 points à l'ordre du jour. Au total, Ethos a recommandé à ses membres et clients d'approuver 75% de ces points.

Le premier fait marquant de la saison 2025 a été le retour au premier plan des rémunérations excessives de certains dirigeants. Dans une étude publiée en août, Ethos a révélé que le salaire moyen du CEO d'une entreprise du SMI avait augmenté de plus de 7 % entre 2023 et 2024 pour atteindre 8,3 millions de francs.

Face à ces hausses, les actionnaires sont restés critiques. Le rapport de rémunération demeure le sujet le plus controversé en Suisse, avec un taux d'approbation moyen de 86.9 % en 2025 pour les entreprises du SPI, contre 85.1 % en 2024. Chose rare, des rapports de rémunération, à l'instar de ceux de Tecan ou de Temenos, n'ont pas obtenu la majorité des voix cette année. Celui de Nestlé a été approuvé avec seulement 73.7 % des votes, soit le plus faible taux depuis l'introduction de ce vote en 2009. Rappelons qu'un taux en deçà de 80 % «oblige» généralement le conseil d'administration à consulter ses actionnaires pour revoir sa copie. De son côté, Ethos n'a recommandé d'approuver que 39.6 % des rapports de rémunération soumis au vote en 2025.

Autre fait marquant : pour la deuxième année consécutive, les entreprises suisses cotées d'une certaine taille ont dû soumettre leur rapport de durabilité au vote des actionnaires. Ethos a également publié, pour la deuxième année, une étude sur la qualité et le niveau de transparence de ces rapports.

Les résultats de cette étude, publiée en octobre, sont mitigés. D'une part, on constate des avancées : davantage de rapports soumis à vérification externe et davantage d'entreprises ayant des objectifs climatiques validés par une instance scientifique indépendante (SBTi ou équivalent). Des progrès ont aussi été observés dans le reporting des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment parmi les banques, de plus en plus nombreuses à publier les émissions liées à leurs activités de crédit ou de financement.

D'autre part, la qualité et la transparence restent insuffisantes. Ethos n'a recommandé d'approuver que 39.7 % des rapports de durabilité soumis au vote en 2025, contre 45.7 % un an plus tôt. Le constat n'est guère plus favorable pour les entreprises du SMI : 11 sur 20 seulement ont fait l'objet d'une recommandation d'approbation. Parmi les principaux motifs d'opposition figurent le manque de transparence, la qualité insuffisante des données publiées et des objectifs ESG jugés pas assez ambitieux.

Interventions et résolutions soutenues par la FISP

1. Novartis : Ethos a salué le travail du président sortant pour améliorer la gouvernance et la culture d'entreprise et restaurer la confiance, notamment après des scandales de rémunération excessive et de corruption. Toutefois, Ethos a recommandé de rejeter le rapport de rémunération 2024, jugeant la rémunération de plus de 19 millions de francs du CEO disproportionnée, risquée pour la réputation du groupe et révélatrice d'un retour à des pratiques que l'on pensait révolues..

2. Nestlé : Ethos a interpellé les dirigeants sur la responsabilité sociale et environnementale, regrettant le manque de transparence sur certains indicateurs clés (émissions de GES du domaine 3, rotation du personnel, cas de travail des enfants), l'absence de véritable stratégie de transformation nutritionnelle du portefeuille et le traitement insuffisamment transparent du scandale de l'eau minérale filtrée ; Ethos a demandé la publication des résultats de l'enquête interne et de ne pas accorder la décharge du conseil pour 2024 en l'état

3. UBS : Ethos a appelé la banque à privilégier la stabilité et la responsabilité plutôt que la maximisation des profits à court terme, en limitant les rémunérations variables, en renonçant aux rachats d'actions et en renforçant ses fonds propres. Ethos a aussi demandé un net renforcement de la stratégie climatique (transparence sur les émissions financées, critères stricts sur les énergies fossiles) et recommandé de refuser tous les points liés aux rémunérations.

4. Holcim : Ethos a dénoncé un système de rémunération fondé sur des options pouvant conduire à des gains excessifs et mal alignés avec l'intérêt à long terme des actionnaires, appelant à rejeter le rapport et le budget de rémunération et à une réforme en profondeur. Ethos a également apporté son soutien à la scission du pôle nordaméricain au sein d'Amrize, mais demandé au nouvel ensemble d'adopter une stratégie climatique ambitieuse et de revoir rapidement la concentration des pouvoirs entre président et CEO afin de garantir une gouvernance équilibrée.

5. Chubb Limited : S'exprimant aussi au nom de Green Century, Ethos a appelé les actionnaires à soutenir la résolution demandant la publication des émissions de GES liées aux activités d'assurance, de souscription et d'investissement (domaine 3), estimant que l'absence de ces données expose l'assureur à des risques climatiques, réglementaires, concurrentiels et de réputation croissants, d'autant qu'il continue à soutenir des projets fossiles.

6. Swatch Group : Ethos a critiqué une gouvernance jugée dépassée, marquée par l'absence persistante d'AG physique, ainsi qu'un conseil dominé par le pool Hayek, peu indépendant et surreprésenté par des membres exécutifs. La Fondation a demandé des réformes urgentes (nouveaux administrateurs indépendants, comités d'audit et de rémunération composés de non-exécutifs, AG distincte des actions au porteur) afin de moderniser la gouvernance et protéger la valeur à long terme.

Ces interventions reflètent l'engagement constant d'Ethos pour promouvoir des pratiques exemplaires et un cadre ESG robuste sur le marché suisse.

Chapitre 5 - Engagement

5.1 CHIFFRES CLÉS

Le premier chiffre présente le nombre d'entreprises suisses et étrangères pour lesquelles une activité d'engagement a eu lieu pendant la période sous considération. Le deuxième chiffre présente la fortune investie dans les entreprises effectivement engagées durant la période par rapport à la fortune totale de la caisse investie dans les entreprises. Le troisième chiffre présente le nombre total de campagnes actives durant la période.

1133

Sociétés engagées
(dont 502 FISP)

85%

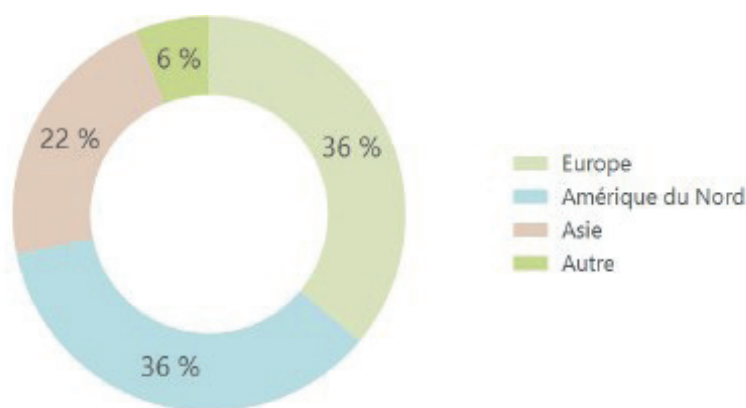
Actifs sous gestion
engagés

43

Campagnes

5.2 RÉPARTITION DES ENTREPRISES ENGAGÉES PAR LIEU D'IMPLANTATION

Le graphique présente la répartition (en % de la fortune) des entreprises engagées durant la période sous considération par rapport à leur domicile.



100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises

5.3 RÉPARTITION DES ENTREPRISES ENGAGÉES PAR THÈME

Le tableau présente le nombre d'entreprises qui ont été engagées durant la période, dans le cadre des campagnes propres d'Ethos ou des campagnes d'engagement collectif. La dernière colonne présente la fortune investie dans les entreprises effectivement engagées durant la période en relation à la fortune totale de la caisse investie dans les entreprises. Tous les chiffres sont présentés par thème d'engagement.

THÈME	NOMBRE DE SOCIÉTÉS ENGAGÉES		TOTAL	% FORTUNE
	DANS DES CAMPAGNES D'ETHOS	DANS DES CAMPAGNES D'ENGAGEMENT COLLECTIF		
Environnement			827	53.4 %
Changement climatique	40	725	765	47.6 %
Impact environnemental	40	259	299	34.2 %
Biodiversité	32	197	229	31.1 %
Déforestation	15	39	54	1.8 %
Social			653	65.4 %
Respect des droits humains	76	577	653	65.4 %
Droits du travail	70	446	516	60.4 %
Santé & sécurité	54	398	452	58.1 %
Gouvernance			582	63.1 %
Code de conduite	42	362	404	56.8 %
Droits des actionnaires	25	137	162	9.8 %
Ethique des affaires	15	125	140	15.0 %
Responsabilité numérique	14	126	140	14.9 %
Rémunération	20	62	82	12.4 %
Disponibilité des politiques ESG	0	80	80	2.0 %
Reporting ES	15	10	25	8.7 %
Stratégie de durabilité	1	24	25	5.3 %
Responsabilité fiscale	15	0	15	5.6 %
Composition et fonctionnement du CA	10	0	10	2.1 %
Lobbying	10	0	10	2.1 %

100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises

5.4 CAMPAGNES D'ENGAGEMENT SOUTENUES EN FAVEUR DU CLIMAT

Le tableau présente le nombre d'entreprises détenues en portefeuille qui ont été engagées durant la période dans le contexte de campagnes en faveur du climat, ainsi que le nombre total d'entreprises (détenues et non détenues en portefeuille) engagées. La dernière colonne présente la date de signature de la campagne concernée.

NOM DE LA CAMPAGNE	NOMBRE DE SOCIÉTÉS		CAMPAGNE SIGNÉE LE
	DANS LE(S) PORTEFEUILLE(S)	TOTAL	
Banking on a Low-Carbon Future	25	25	24.04.2020
Climate Action 100+	139	165	17.06.2020
Déclaration d'investisseurs visant à réduire les emballages et les déchets plastiques	31	36	03.04.2023
Déforestation dans les chaînes de valeur du bœuf et du soja	5	7	03.08.2021
Investor Decarbonization Initiative	12	22	17.06.2020
Lettre pour s'opposer au forage dans le refuge faunique national de l'Arctique	5	5	22.05.2025
Net Zero Engagement Initiative (NZEI)	102	130	06.12.2022
Participation au CDP	450	1'152	07.05.2020
Stratégies net zéro crédibles	10	10	29.06.2023
Valuing Water Finance Initiative	53	67	15.07.2022
Violations des normes internationales (2022)	9	10	08.08.2022
Vote sur le climat dans les entreprises britanniques	80	95	12.09.2023
TOTAL 12			

Les campagnes lancées par Ethos sont en gras.

Source : Ethos

100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises

Les travaux menés dans le cadre des formations du Conseil de Fondation ont permis de renforcer la maturité de la FISP et de préciser les orientations sur certaines dimensions ESG illustrant particulièrement l'engagement de «Prendre Soin» des enjeux essentiels de manière concrète.

Dans cette logique, la FISP a conclu un mandat permettant d'engager le dialogue avec les entreprises (engagement pool cf. encadré) et a approfondi avec le soutien du partenaire les modalités de mise en oeuvre de mesures adaptées.

ENGAGEMENT AVEC LES ENTREPRISES INTERNATIONALES

En 2025, Ethos a poursuivi ses efforts pour promouvoir les meilleures pratiques ESG auprès des entreprises internationales, notamment via le programme d'engagement collaboratif EEP International, qui a ciblé plus de 2000 entreprises. Ethos a joué un rôle direct en engageant 70 entreprises dans des campagnes propres et collaboratives, témoignant d'un engagement croissant d'Ethos et des membres de l'EEP International à influencer les pratiques ESG à l'échelle mondiale.

Exemples d'engagement

1. Droits des enfants : Selon l'UNICEF et l'OIT, 140 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans exerceraient une activité économique, et plus d'un sur cinq dans les pays les plus pauvres. En 2025, Ethos et les membres de l'EEP International ont lancé une campagne d'engagement direct avec huit entreprises de l'industrie minière (« Safeguarding Children's Rights ») afin de les inciter à reconnaître leur responsabilité et à prendre des mesures concrètes. Six attentes clés ont été formulées pour les entreprises ciblées (Anglo American, BHP Group, First Quantum Minerals, JFE Holdings, Newmont, Rio Tinto, South32, Sumitomo Metal Mining).

2. Produits chimiques dangereux : En Suisse, la réglementation sur les PFAS a évolué en septembre 2025, avec l'annonce d'un cadre plus strict, en phase avec l'UE, pour limiter leur présence dans l'eau potable et réduire les risques. En parallèle, une initiative internationale d'investisseurs coordonnée par l'ONG Chem-Sec, à laquelle participent Ethos et les membres de l'EEP International (plus de 18'000 milliards de dollars d'actifs), demande une transparence accrue sur les revenus liés aux PFAS, des plans de retrait progressif avec échéances claires et le développement d'alternatives plus sûres.

3. Déforestation : En septembre 2021, Ethos publiait un Engagement Paper sur la déforestation, avec des attentes et des bonnes pratiques. L'EEP International a ensuite lancé un dialogue avec sept multinationales actives dans les chaînes de valeur du bœuf et du soja. Le 20 octobre 2025, Ethos et les membres de l'EEP se sont joints à des investisseurs gérant plus de 3'000 milliards de dollars pour publier une déclaration enjoignant les gouvernements à mettre fin et à inverser la déforestation et la dégradation des écosystèmes d'ici 2030, dans le cadre de la COP 30 à Belém (Brésil).

4. IA responsable : Ethos et les membres de l'EEP International ont signé, avec 19 investisseurs représentant plus de 153 milliards de dollars d'actifs, une déclaration alertant sur les risques éthiques, juridiques et sécuritaires liés aux systèmes d'armes autonomes. Coordonnés par la coalition Stop Killer Robots et Etica Funds, les signataires ont appelé à un traité international combinant l'interdiction des systèmes dépourvus de contrôle humain significatif ou ciblant des personnes, et l'encadrement strict des autres usages militaires de l'IA.

Ces campagnes démontrent le rôle stratégique d'Ethos et des membres de l'EEP International dans la promotion de standards ESG mondiaux et la construction d'un avenir durable.

MESSAGE PRINCIPAL DE CES 3 DERNIERS CHAPITRES

La partie 3 est conçue autour d'un reporting type « ASIP/Ethos » qui vise à présenter les actions menées concernant les initiatives et les actions entreprises dans le cadre de la durabilité.

- Les mesures prises et le positionnement adopté permettent d'exercer les responsabilités de la FISP de différentes manières, toutes adaptées aux conditions exogènes et endogènes de son activité.
- Concernant les valeurs mobilières, ces mesures sont déclinées via des modalités distinctes, entre les titres suisses et étrangers.

Pour la Suisse, un mandat d'analyse des enjeux des points soumis aux Assemblées Générales des entreprises dont la FISP possède des actions permet de satisfaire aussi aux impératifs légaux (Orab).

Pour les titres de type actions et obligations, une démarche de dialogue actif au travers un mandat d'engagement de dialogue avec les entreprises permet de faire évoluer les usages vers les pratiques les plus vertueuses.

- La FISP exerce ainsi ses responsabilités actionnariales et répond à ses obligations d'entreprendre via des actions proportionnées et raisonnées, en s'entourant des compétences et outils d'analyse des enjeux, en gardant son autonomie de décision et de réflexion, et en visant une amélioration continue de son fonctionnement.

Synthèse - Faits marquants 2024-2025

2025, une nouvelle année de progrès et d'amélioration

FIDÈLE À SA MISSION FIDUCIAIRE, LA FISP DÉMONTRE QU'IL EST POSSIBLE DE CONCILIER PERFORMANCE FINANCIÈRE À LONG TERME DE QUALITÉ ET CONTRIBUTION POSITIVE À L'ENVIRONNEMENT ET À LA SOCIÉTÉ.

Ce rapport éclaire comme l'an dernier une stratégie globale de durabilité intégrée, couvrant à la fois les valeurs mobilières, l'immobilier et une stratégie climatique tenant compte des engagements de la Suisse et de l'Accord de Paris.

D'une manière générale, la FISP est active en matière de Stewardship, avec l'exercice des droits de vote et le dialogue à l'international : elle en fait donc davantage que les institutions uniquement investies en fonds (sans droit de vote) et qui ne contribuent pas à l'amélioration de la Gouvernance et la RSE par une activité de dialogue par exemple.

La Fondation réaffirme ainsi son engagement à prendre des mesures proportionnées sur les enjeux ESG, en combinant actionnariat actif, investissements sélectionnés et gérés avec soin, intégration ESG et exclusions ciblées.

Des résultats concrets en 2025 :

Une réduction de l'intensité carbone des portefeuilles, portée par une optimisation des allocations, la montée en puissance des placements intégrant des critères ESG et une attention portée sur la gestion des risques climatiques :

- Intensité carbone du portefeuille inférieure à son indice de référence (126 vs 134 tCO₂e/MCHF)
- 51% des actifs alignés sur un objectif SBTi 1,5°C.
- Des mesures dans la continuité de la politique de transition énergétique du parc immobilier, avec des objectifs de réduction des consommations, de remplacement des chauffages fossiles et de rénovation ciblée des bâtiments à plus forte empreinte carbone.

Une action majeure sur l'actionnariat actif grâce à la participation au pool d'engagement d'Ethos, dont l'influence continue de croître :

- 97% des votes lors des AG en Suisse ont vu un taux de refus égal ou supérieur à 20%, ce qui démontre un actionnariat attentif et vigilant.
- 1'133 sociétés engagées couvrant 85% des actifs sous gestion et une participation à 12 campagnes climatiques internationales, la FISP exerce (ou souhaite contribuer) un levier d'influence réel sur les pratiques ESG des entreprises en portefeuille.

À travers ce rapport, la FISP illustre et concrétise un aspect important de sa vision d'Entreprise, pour des prestations de qualité, durablement : accompagner la transition vers une économie durable tout en protégeant les intérêts des assurés, aujourd'hui et pour les générations futures.

Ce document a également pour but d'illustrer une réelle conviction : la durabilité n'est pas un coût ou une posture de conformité, c'est un vecteur de résilience à long terme pour les assurés.

Ce rapport est disponible sur le site internet de la Fondation www.FISP.ch, ainsi que les rapports spécifiques couvrant des thématiques et univers d'investissements particuliers en immobilier, suisse et international. (cf points 2.7.1 et 2.7.2 de ce rapport RSE/ESG).

RSE/ESG : une gestion raisonnée des risques et des opportunités

Pour une prévoyance responsable à tous égards et à l'égard de tous

INTÉGRER ET PRENDRE SOIN DES ENJEUX DE DURABILITÉ DANS LE CADRE DU 2^{ÈME} PILIER, POUR RENFORCER L'EFFICACITÉ DE LA MISSION DE PRÉVOYANCE.

Les Mégatendances, évolutions aux enjeux incontournables pour un investisseur institutionnel

Pour une caisse de pensions, comme pour toute entreprise souhaitant améliorer sa mission et renforcer son modèle, un challenge permanent est de comprendre les enjeux structurant son activité, afin de pouvoir bénéficier d'une stratégie optimale, légitime et la plus clairement définie.

Condition de succès de la mission de prévoyance 2^{ème} pilier, la manière de gérer ces enjeux est d'autant plus déterminante lorsque ceux-ci sont liés à des évolutions inévitables, qu'elles soient exogènes ou endogènes.

La mise en oeuvre de réponses proportionnées peut contribuer à tirer bénéfice desdites évolutions, en exploitant une capacité à s'adapter aux défis et problématiques en jeu, et en en identifiant les sources d'améliorations et gisement de valeur, financière ou non.

«ESG, ISR», une tendance de fond... qui n'échappe pas aux risques des modes

S'agissant des enjeux liés aux aspects ESG (environnementaux, sociétaux et de gouvernance), la complexité et l'importance des problèmes, la polarisation des avis, la diversité et le caractère plus ou moins authentiques des réponses envisageables (effet d'aubaine pour les acteurs commerciaux exploitant ces segments) peuvent constituer des obstacles à la mise en oeuvre d'une politique efficace de gestion et d'investissement socialement responsable (ISR).

La définition d'une démarche structurée et pragmatique permet de lever ces obstacles : c'est la voie qu'a choisie la FISP pour intégrer et valoriser la gestion de ces thématiques dans ses orientations stratégiques et ses actions, dans sa conduite et ses processus.

En privilégiant des objectifs de bonne gouvernance, de qualité et de performance raisonnée, au premier rang desquels une efficacité économique contribuant à des résultats sur le long terme, elle oeuvre ainsi concrètement pour des prestations durablement attractives.

«Prendre Soins» des aspects ESG, c'est aussi concourir à renforcer un statut de partenaire 2^{ème} pilier de référence, visant à offrir des solutions responsables et durablement attractives : en comprenant les enjeux majeurs, en identifiant les risques et les pièges, mais aussi les potentialités et les opportunités liées à ces thématiques, qu'elles se traduisent en préservation et meilleure utilisation des ressources, en création de valeur, ou en mitigation de risques.

Une démarche «Prévoyance Responsable» couvrant un large éventail de problématiques ESG

Au-delà des modes, le plan d'actions s'inscrit en cohérence avec la démarche implémentée par la FISP depuis des années, en matière d'exercice résolu et vigilant, raisonné et pragmatique, de toutes les responsabilités liées au mandat confié par ses assurés et adhérents.

La Fondation, outre les réponses adaptées aux exigences légales (ex. exercice des droits de vote OraB), a défini, en matière de gestion des risques et enjeux ISR/ESG, une politique pragmatique, privilégiant la maîtrise des enjeux de gouvernance et l'efficacité économique de l'ensemble de ses actions.

Rappelons notamment :

- **La structure organisationnelle et la base réglementaire** de la FISP assurent et formalisent les principes et modalités afférents aux critères d'autonomie de décision, de bonne gouvernance et de loyauté ;
- **Au niveau stratégique**, le Conseil de Fondation fixe une orientation (ALM) intégrant une pesée des enjeux extra-financiers, de manière compatible avec sa responsabilité financière et fiduciaire ;
- Au niveau de l'implémentation, le **Comité de Placements** évalue systématiquement ces aspects lors des décisions de gestion financière : rating ESG par produit, exclusions des controverses majeures, approche best in class, etc...
- La **Commission Immobilière** intègre les considérations de durabilité et de respect de l'environnement (ex. approche privilégiant l'efficacité énergétique) dans les actions de renforcement du parc immobilier et oriente ses décisions en conséquence.
- Suivie notamment par la **Commission de Structure**, la politique de benchmarking systématique des mandataires et de la chaîne des fournisseurs (via analyses internes et audits externes) complètent les moyens mis en oeuvre pour assurer que les cotisations confiées sont justement utilisées et valorisées.

**Changement climatique, transition énergétique :
un plan pour passer du risque à l'opportunité.**

Parmi les thématiques ISR qui ne cessent de gagner en importance dans l'actualité politique et économique mondiale, les sujets du changement climatique et de la transition énergétique se trouvent également au confluent des objectifs de responsabilités financières (prestations, gestion des risques et 3ème cotisant) et extra-financières (ESG, Image) inhérent à la démarche de Prévoyance Responsable de la FISP.

Depuis quelques années, la FISP illustre par quelques actions concrètes particulières cet attachement à la juste prise en compte de ces problématiques «changement climatique et transition énergétique».

Parmi les actions qui sont menées ou prévues :

- Faire un bilan carbone des portefeuilles et implémenter un monitoring adapté.
- Adhérer aux organisations contribuant à faire évoluer les usages (type UNPRI, ONG authentiques).
- Identifier des potentiels d'investissements exploitant les bénéfices d'Impact Investing en la matière.
- Faire savoir ce positionnement et contribuer à un cercle vertueux en faveur des bonnes pratiques.
- S'assurer de l'adéquation des réponses organisationnelles via notamment l'évaluation des partenaires.

Glossaire et définitions

Critères «ESG»

Utilisés pour évaluer les investissements, traduction d'une démarche socialement responsable dans les domaines de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance : sujets devenus incontournables pour l'ensemble des acteurs 2ème pilier.

En la matière, la FISP a défini une politique générale fondée sur quelques principes fondamentaux, et déclinée en actions concrètes, pragmatiques et proportionnées.

Elle agit pour concilier le respect et la juste gestion de l'ensemble des enjeux et responsabilités inhérents à sa mission, guidée par son attachement aux principes de gouvernance et par l'engagement stratégique de prendre soin de ses parties prenantes, au 1er rang desquelles ses assurés et adhérents.

Étude «ALM» (Assets Liabilities Management)

Abréviation désignant les études d'adéquation entre engagements de prévoyance (Passif du bilan) et placements financiers (Actif du bilan).

La FISP actualise régulièrement cet exercice afin de maintenir une gouvernance d'investissement garante de ses équilibres financiers et adaptée aux défis de sa mission de prévoyance 2ème pilier.

3^{ème} cotisant

Rendement de la fortune gérée, fondement du système de capitalisation.

Il complète les 2 premiers cotisants (assurés et employeurs) et permet d'améliorer le taux d'intérêt crédité et les ressources financières de la Fondation.

GRESB Score (Global Real Estate Sustainability Benchmark)

Est un système d'évaluation international qui mesure la performance en matière de durabilité (facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance - ESG) des actifs immobiliers et des infrastructures. Créé en 2009, GRESB fournit aux investisseurs un outil standardisé pour évaluer, comparer et suivre la performance ESG des portefeuilles immobiliers et d'infrastructure.